

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - JANVIER 2019

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Le second tour de la présidentielle - Victoire d'Andry Rajoelina	1
▶ La prise de fonction d'Andry Rajoelina	7
▶ La formation du nouveau gouvernement Ntsay	9
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	12
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements	12
▶ Justice, condition carcérale, gouvernance	14
▶ Droits des femmes, traite	16
▶ Santé, hygiène, droits des personnes handicapées	16
▶ Education	17
▶ Médias	17
ÉCONOMIE - SOCIAL	18
▶ Trafics de bois de rose et de ressources naturelles, foncier, environnement	18
▶ Coopération, bailleurs de fonds	20
▶ Economie	20

POLITIQUE

▶ Le second tour de la présidentielle - Victoire d'Andry Rajoelina

03/01 - Selon les résultats provisoires du second tour de la présidentielle du 19 décembre publiés par la CENI, Andry Rajoelina est en tête avec 55,66 % des suffrages exprimés contre 44,34% pour son adversaire, Marc Ravalomanana¹. Sur les 119 districts du pays Andry Rajoelina est en tête dans 82 d'entre eux. Marc Ravalomanana mène dans 37 districts, dont 22 se trouvent dans la province d'Antananarivo. Dans la plupart des districts où il est en tête, Andry Rajoelina mène avec une avance confortable de plus de 60 % des voix. Il fait carton plein dans la province d'Antsiranana avec plus de 80 % des suffrages. L'avance enregistrée par Marc Ravalomanana dans les districts les plus peuplés du pays n'a pas suffi à combler son retard dans les autres districts. Cette avance est d'ailleurs amoindrie par le fait que dans une quinzaine de localités où il est en tête, les résultats provisoires montrent que l'ancien président de la République a perdu un total de plus de 50 000 voix par rapport au premier tour. Dénonçant des « *fraudes massives* », le comité de soutien de Marc Ravalomanana semble surtout axer ses contestations sur les régions où l'ancien président de la Transition a obtenu plus de 80 % des voix et où les taux de participation sont plus élevés que la moyenne nationale. Dans certains districts du Sud, il est de plus de 60 % contre 48 % à l'échelle nationale. Dans ces districts, certains bureaux de vote ont enregistré entre 90 à 100 % de taux de participation.

02/01 - Contentieux électoral : la HCC a recueilli 305 requêtes. Les camps d'Andry Rajoelina et de Marc Ravalomanana ont déposé chacun des réclamations. Tous deux réclament, entre autres, la disqualification de leur adversaire. Le camp Ravalomanana en a déposé 214. « *Nous demandons des confrontations de procès-verbaux, des recomptages, des annulations de voix, des annulations de bureaux de vote, mais aussi l'annulation du scrutin et la déchéance du candidat Rajoelina* », a précisé à Jeune Afrique la magistrate Fanirisoa Ernaivo, candidate pro-Ravalomanana éliminée au premier tour. De son côté, le camp Rajoelina a déposé 73 requêtes. L'une d'elles demande la disqualification du camp adverse pour « *pressions contre les institutions électorales* ». Une autre réclame l'irrecevabilité de témoignages à Farafangana pour « *subordination de témoins* ». Les autres sollicitent des annulations ciblées de voix pour irrégularités. Les allégations de fraudes de

¹ Cartographie des résultats : cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/24/09/448497/122374506.pdf>

la part des deux camps concernent l'ensemble de l'île. Une dernière requête cible Me Hanitra Razafimanantsoa pour « *entraves aux opérations de vote* » dans des bureaux de la capitale. Selon la HCC, le reste des demandes émane de particuliers et de missions d'observation électorales malgaches. Après les avoir toutes traitées, et après avoir vérifié les procès-verbaux des 24 852 bureaux de vote, la HCC proclamera les résultats définitifs, sans recours possible.

Lors de son discours de vœux à la nation, le chef de l'Etat par intérim, Rivo Rakotovo, a semblé reconnaître l'existence de fraudes ou de tentatives de détournement de voix. *Tribune* s'interroge : Serait-ce une prise de position en faveur de Marc Ravalomanana qui, en finissant provisoirement deuxième, a dénoncé des fraudes lors de sa rencontre avec lui ou s'agit-il de prendre la défense de l'ex-parti au pouvoir HVM qu'il présidait et qui a également dénoncé des irrégularités après la défaite cuisante de Hery Rajaonarimampianina au premier tour ? Dans son intervention Rivo Rakotovo a prévenu que toute velléité visant à détourner le choix du peuple est contraire aux valeurs de la République. « *Les élections sont la base d'une démocratie et le garant d'un régime républicain. Détourner le choix du peuple est un déni de la République* », a-t-il soutenu.

03/01 - Les forces de l'ordre ont dispersé à coups de gaz lacrymogène la seconde manifestation interdite de partisans de Marc Ravalomanana sur la place du 13-Mai à Antananarivo. « *On est venu pour faire une projection sur écran géant des anomalies constatées durant le deuxième tour de l'élection, mais on nous a lancé des bombes lacrymogène* », a déclaré à la presse la leader du mouvement, la députée TIM Hanitra Razafimanantsoa. « *Respectez notre choix, on ne mérite pas une élection frauduleuse* », pouvait-on lire sur des banderoles. Les milliers manifestants conviés sur la place du 13-Mai n'ont pas été autorisés à pénétrer dans l'enceinte grillagée. La foule a forcé les barrages. Des affrontements ont eu lieu durant six heures avec les forces de l'ordre. Un premier bilan fait état d'au moins 6 blessés. Plusieurs arrestations ont également été opérées. Les forces de l'ordre, clémentes lors de la première manifestation, ont cette fois-ci fait preuve de fermeté, refusant de négocier avec les organisateurs. Les militants pro-Rajoelina ont déclaré vouloir également descendre dans la rue pour une contre-manifestation, selon le préfet de police d'Antananarivo.

04/01 - Au 3e jour d'action des partisans de Marc Ravalomanana l'armée a de nouveau permis aux manifestants d'entrer sur la place du 13-Mai. Le ministre de la défense, Beni Xavier Rasolofonirina serait intervenu pour que soit évités des affrontements. Une manifestation pacifique avec diffusion sur écrans géants de « *preuves de fraudes* » a pu avoir lieu sans aucun incident. *Le Monde* rapporte qu'est également diffusée une vidéo montrant une correspondante de *RFI* en train d'interviewer le mandataire de Marc Ravalomanana, Andry Rakotomalala, à la CENI, le 25 décembre. « *La journaliste traduit mal. Elle a menti* », a lancé Me Hanitra Razafimanantsoa devant près de 600 personnes, alors que la reporter était présente dans la foule². Sur les réseaux sociaux, les correspondantes de *TV5 Monde* et de *France 24* ont également été accusées d'avoir annoncé la victoire d'Andry Rajoelina trop tôt. Des accusations infondées et dangereuses, ajoute *Le Monde*.

Midi rapporte que le président de la République par intérim, Rivo Rakotovo, est suspecté par des observateurs de nourrir des sympathies pour le mouvement de contestation des résultats de l'élection. Des signes d'un rapprochement TIM-HVM seraient apparus bien avant le premier tour de la présidentielle, notamment lors d'une rencontre nocturne entre Hery Rajaonarimampianina, Marc Ravalomanana et Rivo Rakotovo le 22 septembre.

Les médias notent que les différents responsables étatiques ont rencontré des difficultés à harmoniser leur position par rapport au mouvement de contestation des pro-Ravalomanana, le premier ministre Christian Ntsay - considéré comme pro-Rajoelina - et le préfet de police étant partisans de la fermeté.

Le gouvernement a déposé une **plainte pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat** contre Mbola Rajaonah, Fidèle Razara Pierre, Harry Laurent Rahajason dit Rolly Mercia, Eliane Bezara (Ninie Doniah), Fernand Cello, James Ratsima, Fanirisoa Ernaivo et toutes les autres personnes impliquées dans la contestation. *L'Express* rapporte que certains d'entre eux, comme le journaliste Fidèle Razara Pierre, ont tenu des propos acerbes à l'encontre de la CENI et du ministère de l'intérieur sur la radio *AZ* - propos relayés par d'autres radios appartenant à Marc Ravalomanana, allant jusqu'à appeler à un soulèvement au niveau des régions et à une « *prise de pouvoir* ». Les médias pro-Rajoelina les accusent de vouloir provoquer des troubles dans le but de faire décréter l'Etat d'urgence et d'engager le pays dans une nouvelle transition.

05/01 - Journée de manifestation des pro-Ravalomanana de nouveau contrariée. Après avoir obtenu une fin de non-recevoir de la part des responsables des forces de l'ordre, les députés TIM et les leaders du mouvement de contestation des résultats se sont rendus à pieds à Tsimbazaza où se trouve le bureau du préfet de police dans l'espoir de le rencontrer et d'obtenir une autorisation pour leur rassemblement. Le préfet de

² Cf. la déclaration des correspondants de la presse internationale en rubrique Médias
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

police, absent, ne les a pas reçus. La fermeté observée résulterait d'instructions données par le premier ministre après le flottement et les ordres contradictoires observés les jours précédents.

Le comportement des deux candidats fustigé par les observateurs nationaux. Le KMF/CNOE, la Commission épiscopale Justice et Paix et l'association Liberty 32, qui ont suivi de près le processus électoral, ont effectué une déclaration commune sur l'observation du second tour de la présidentielle. Selon eux et d'une manière générale, la transparence, a été globalement respectée et la CENI a fourni des efforts considérables pour l'éducation électorale, la distribution des cartes d'électeurs ; elle a fait en sorte de respecter son obligation de neutralité. Les trois organisations ont néanmoins attribué des notes très négatives aux deux finalistes à qui il est reproché « *des campagnes de provocation et de dénigrement mutuel à travers les médias et les réseaux sociaux.* » Lors des deux face-à-face sur les médias publics les deux candidats « *ne se sont pas comportés dignement conformément à leur statut* » et l'ossature de leur programme respectif est demeurée « *floue* ». S'agissant du financement des opérations électorales, le KMF/CNOE, Justice et Paix et Liberty 32 estiment que l'Etat devrait le prendre en charge plus largement et ne pas se placer sous la dépendance de contributeurs internationaux. Le président du KMF/CNOE, Andoniaina Andriamalazaray, a annoncé avoir déposé une requête auprès de la HCC pour demander l'annulation des résultats dans quelques bureaux de vote, où le taux de participation a atteint plus de 90 %.

05/01 - La Plateforme nationale des organisations de la société civile (Pfnoscm/Voifiraisana) fait appel au strict respect par le gouvernement du principe de neutralité dans la gestion des affaires publiques, elle réclame la vérité des urnes et la transparence dans le traitement des résultats et exige l'application de la loi à tous ceux qui seraient auteurs de corruption électorale et de détournement du choix des électeurs. Face aux contestations portant sur les résultats, la Plateforme exhorte chacun à maintenir l'ordre et la paix. Elle lance un appel pour que cessent les propos virulents et incendiaires véhiculés dans les médias et les réseaux sociaux.

07/01 - Au 5^e jour de manifestations, reprise des affrontements avec les forces de l'ordre. Quelques 500 pro-Ravalomanana ont bravé l'interdiction de manifester sur la place du 13-Mai. Les forces de l'ordre les ont dispersés à coups de gaz lacrymogène et les protestataires ont riposté avec au moins deux cocktail Molotov. De vrais et de faux cocktails Molotov ont également été découverts, sans que leur provenance ait pu être identifiée. Cinq personnes ont été arrêtées. « *Après ce 8 janvier [date de proclamation des résultats officiels], si on ne restaure pas la vérité, peu importe qui va gagner, on va entrer dans une crise* », a affirmé un manifestant interrogé par l'AFP. « *Nous ne sommes pas ici pour troubler l'ordre public* », s'est indignée une autre manifestante : « *On veut juste la vérité, parce que j'ai vu de mes propres yeux les fraudes massives.* » A Paris, des membres de la diaspora ont également manifesté sur la place de la République. La presse observe que Marc Ravalomanana ne s'est pas rendu sur la place du 13-Mai depuis le début des manifestations et que les deux candidats brillent par leur silence depuis la proclamation des résultats provisoires.

La CNIDH lance un appel à l'apaisement. « *En cette période de controverses véhiculées sur la place publique, dans les médias et sur les réseaux sociaux autour de l'incertitude quant à la transparence, l'intégrité et la régularité du processus électoral du 2^e tour de la présidentielle, la CNIDH, dans sa mission de promotion et de protection des droits humains, en appelle à l'apaisement de l'opinion et exhorte la population ainsi que toutes les parties prenantes aux élections à attendre dans la sérénité le verdict des urnes. Par respect du principe de l'Etat de droit, la HCC doit pouvoir statuer en toute indépendance sur toutes les requêtes contentieuses introduites dans le cadre de ce second tour pour que les résultats proclamés le 8 janvier soient crédibles et acceptés dignement par tous. Sept arrestations sont enregistrées depuis le début des contestations sur la place du 13-Mai. Des évacuations à l'hôpital sont signalées et des actes de vandalisme mettant à mal des biens publics sont constatés. Face à cette situation de tension, la CNIDH appelle au calme et à l'apaisement, pour prévenir tout revers sur les droits de l'homme.* »

Le président de la FJKM, le pasteur Irako Andriamahazosoa Ammi, lance un appel aux membres de la HCC pour que leur décision soit « conforme à la vérité ». « *Seul le résultat conforme à la vérité permettra d'éviter une nouvelle crise qui risque de replonger les Malgaches dans une pauvreté extrême* », a-t-il affirmé. Des propos qui ont pu laisser penser que les Eglises protestantes soutenaient en coulisse Marc Ravalomanana. Le pasteur a déclaré apporter le soutien moral de l'Eglise aux membres de la Cour. La presse observe que les quatre chefs d'Eglise du FFKM ont jusqu'ici gardé le silence à propos des contestations électorales.

Le président du HCDD, Pierre Lenoble, déclare que « tout un chacun devrait se conformer à la déclaration des résultats définitifs publiés par la HCC, mais non pas procéder à des spéculations. »

Mise en garde de la HCC dans un communiqué³. La HCC indique que les manipulations de l'opinion publique, mensonges, injures, diffamations, désinformations, tentatives d'influence directe ou indirecte, menaces sur l'institution ou sur ses membres ne peuvent en rien entraver sa mission. « *La Cour n'est pas au service d'un candidat déterminé, des forces politiques, de toute organisation de la société civile, de toute obédience religieuse mais [elle] œuvre dans l'intérêt de la nation* ». Et d'ajouter que « *la Cour a pris acte des appels au meurtre d'une candidate recalée au premier tour par les électeurs* », sans nommer la magistrate Fanirisoa Ernaivo qui a brandi la menace d'une vindicte populaire si la HCC déclare « *recevables mais non fondées les nombreuses irrégularités et fraudes qui ont entaché le scrutin* ». »

08/01 - Six des leaders du mouvement des partisans du candidat Ravalomanana convoqués au service des affaires criminelles et spéciales suite à la plainte déposée par la primature. Il s'agirait de la seconde convocation car ils n'auraient pas répondu à la première. Selon *Midi*, ces leaders, à savoir Harry Laurent Rahajason, Fidèle Razara Pierre, Fernand Cello, Fanirisoa Ernaivo, Mbola Rajaonah et Ninie Donia, ont été frappés d'une interdiction de sortie du territoire.

Les quatre ministres issus du TIM se démarquent de leurs collègues du gouvernement en condamnant la violence à l'encontre des manifestants pro-Ravalomanana. Ils déclarent : « *Il est injuste d'user de la violence contre ces militants de la justice électorale qui veulent manifester pacifiquement sur la place du 13-Mai*. » Des syndicalistes de la SSM (Solidarité des syndicats de Madagascar) ont également haussé le ton pour condamner la répression des manifestations.

Ntsay Christian, Andry Rajoelina et Hery Rajaonarimampianina absents de la cérémonie de présentation des vœux au palais présidentiel, ainsi que tous les ministres du Mapar d'Andry Rajoelina. Seul Marc Ravalomanana a répondu à l'invitation. *Tribune* écrit que « *la tension était palpable entre le président de la République par intérim et certains membres du gouvernement. Tension entre des ministres issus du HVM qui affichaient un soutien plus ou moins marqué au candidat Marc Ravalomanana et une poignée des membres du gouvernement qui soutiennent le candidat Andry Rajoelina. La division au sein de l'exécutif est plus que jamais manifeste*. » Dans de son allocution, le président de la République par intérim a lancé un appel au calme et à l'apaisement dans l'attente des résultats officiels. Il a prôné également la tolérance. Marc Ravalomanana a déclaré « *J'accepterai les résultats s'ils vont dans le sens de la vérité. J'ai confiance dans les membres de la HCC*. ».

09/01 - La HCC a confirmé la victoire de l'ex-président de la Transition. Andry Rajoelina est crédité de 55,66 % des suffrages exprimés contre 44,34 % à Marc Ravalomanana.

La cartographie de l'élection montre une forte opposition entre les régions côtières et les Hautes Terres⁴. Au second tour, Andry Rajoelina a remporté l'adhésion des citoyens partout à Madagascar à l'exception d'Antsirabe, qui s'est tournée vers son adversaire. Le nouveau président a fait jeu égal avec ce dernier dans la capitale en gagnant trois des six arrondissements. A l'inverse, Marc Ravalomanana a fait le plein de voix sur les Hautes Terres, dont il est originaire et où se concentrent les populations rurales. Ces élections ont par ailleurs été marquées par un fort taux d'abstention. Celui-ci a augmenté entre le premier et le second tour, passant de 46,7 % à 52 %. Il a dépassé 75 % dans la région d'Ihorombe. A côté de cette faible mobilisation traduisant le discrédit de la classe politique, les résultats montrent le poids écrasant des deux candidats à gros budgets de campagne.

Les 305 requêtes déposées par les deux candidats ou leurs partisans à la HCC ont la plupart été rejetées, souvent pour manque de preuves. Sans surprise, la HCC n'a fait que confirmer les résultats provisoires proclamés par la CENI le 27 décembre. La presse note que le perdant a fait preuve de fair-play en venant féliciter Andry Rajoelina à la sortie de la HCC. Andry Rajoelina a remercié son rival qui, selon lui, a fait preuve de combativité tout au long de la campagne électorale.

Le calme a régné à l'issue de la proclamation officielle des résultats, contrastant avec l'agitation et les menaces qui avaient précédé. Le nouvel élu a pu prendre un bain de foule dans les rues de la capitale sans aucun incident ni manifestation d'hostilité. Serge Zafimahova, coordonnateur général de la campagne du candidat Ravalomanana a déclaré : « *Les membres de la CENI et de la HCC sont des hontes de la République mais si on ne respecte pas un minimum de cadre institutionnel, le pays ira vers le chaos. Tout patriote pétri*

³ <http://www.hcc.gov.mg/election/4739/?fbclid=IwAR21ZOor-7IEq09DPFHxHbg44pYC6WHljppT3tlZfK1as1eTSFZeSVcusULI>

⁴ Résultats par région, cartographie : <http://libeafrica4.blogs.liberation.fr/2019/01/13/madagascar-choisi-son-president/?fbclid=IwAR1IKiarjXF33dMJGLkZE55si7OT-VAaddiJyd7rijzIndum-8FTWsiLJWw>
<https://p7.storage.canalblog.com/72/33/448497/122478753.pdf>

de bon sens partagera cette opinion en tenant compte de la décision de la HCC. » L'homme d'affaires Mbola Rajaonah que l'équipe du Mapar d'Andry Rajoelina a particulièrement accusé d'avoir manipulé les voix en faveur de Marc Ravalomanana lors du 1er tour, a également tenu à féliciter l'ancien président de la Transition.

Pour le SeFaFi, 2018 aura été une année électorale gâchée⁵. « L'année 2018 restera dans les annales de l'histoire nationale comme une référence insurpassable d'incompétence et de corruption, de démagogie et de tricheries. Les acteurs en ont été les membres de la société politique, et leur terrain de jeu, l'élection présidentielle. »

Pour des observateurs nationaux, le second tour a révélé « l'absence de culture politique de la Grande île ». Mensonges, diffamations, dénonciations haineuses à l'endroit de l'adversaire ont rythmé les journées précédant le scrutin. Les deux candidats ont même menacé les institutions en cas de résultat « contraire à la vérité ». Autre enseignement à tirer de ce scrutin : il n'a pas motivé les foules. Au second tour, seuls 48 % des Malgaches inscrits sur les listes se sont exprimés. Le signe, selon eux, d'un fatalisme et d'un manque de confiance total envers les hommes politiques.

Après le verdict de la HCC, les états-majors politiques sont désormais préoccupés par la préparation des législatives dont le calendrier reste à arrêter malgré la proposition de la CENI qui a recommandé au gouvernement la date de 20 mars. Le mandat des actuels députés prend fin le 5 février. Le calendrier proposé ne pourra pas être appliqué car le délai de convocation des électeurs de 90 jours ne serait pas respecté. Le gouvernement voudrait en outre que la liste électorale révisée soit utilisée aux prochaines législatives or cette révision, ouverte le 1^{er} décembre, ne s'achèvera que le 15 mai. Le report de la consultation électorale devrait permettre à Andry Rajoelina de placer et de replacer ses lieutenants qui ne pourront pas tous intégrer le nouveau gouvernement. Le mandat des actuels députés pourrait être prolongé jusqu'en mai, avec l'aval de la HCC. A défaut, le président de la République pourrait gouverner par ordonnance. « Dans les deux cas, cela ne donnerait pas une bonne image de la démocratie à Madagascar », souligne le vice-président de la CENI. D'après la loi organique de 2018 sur l'organisation des élections, c'est désormais le système de **scrutin uninominal majoritaire à un tour** qui sera appliqué, au lieu du scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

10/01 - Marc Ravalomanana a concédé sa défaite et appelé à la « réconciliation » au nom du développement du pays. « Je le félicite et lui souhaite du succès dans l'accomplissement de la tâche qui lui incombe », a-t-il déclaré dans un message vidéo publié sur les réseaux sociaux. « J'ai constaté ce que le peuple malgache subit, 92 % vit dans la misère, ils ont besoin d'aide », a-t-il ajouté. « Le temps de la réconciliation, de l'amour et de la solidarité est venu pour pouvoir s'atteler au développement économique de notre très cher pays. » « Arrêtons les poursuites, les dénigrements et les arrestations. Libérons les personnes innocentes qui ont été jetées en prison », a-t-il lancé, faisant allusion aux sept personnes arrêtés sur la place du 13-Mai. Des observateurs évoquent un accord qui aurait été conclu avec Andry Rajoelina, sous pression de la communauté internationale. Parmi les clauses de l'accord, la protection des intérêts économiques et financiers de Marc Ravalomanana et le redémarrage de son groupe agro-alimentaire Tiko.

Atteinte à la sûreté de l'Etat - Les leaders des manifestations de contestation des résultats de la présidentielle convoqués. Mbola Rajaonah, PDG du groupe RLM Communication, Harry Laurent Rahajason, coordonnateur général du groupe et Fidèle Razara Pierre, responsable d'AZ Radio et TV ont répondu à la convocation des enquêteurs du service des affaires criminelles et spéciales. Trois autres leaders - Fanirisoa Ernaivo, Fernand Cello et Ninie Donia - ne se sont pas présentés. La convocation faisait suite à une plainte déposée par la primature pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, incitation à la haine et à la révolte et participation à une manifestation non autorisée. Ils ont pu quitter libres les services de la gendarmerie. Des éléments des forces de l'ordre auraient effectué une perquisition au siège d'AZ Radio et TV probablement pour mettre la main sur le journaliste Fernand Cello. Mbola Rajaonah a encore plusieurs dossiers en instance au niveau du Bianco et du Pôle anti-corruption.

Ninie Donia et James Ratsima se sont finalement rendus à la convocation de la gendarmerie le lendemain.

Six des sept personnes arrêtées ont été relaxées au bénéfice du doute, la septième a été condamnée à un an de prison avec sursis.

Le rapport de la Commission de contrôle du financement de la vie politique attendu de pied ferme. La commission dispose de trois mois pour recevoir et analyser les déclarations de recettes et de dépenses des candidats constituant leur compte de campagne. Elle peut saisir les juridictions compétentes si elle constate des éléments constitutifs de blanchiment de capitaux ou de toute autre infraction à caractère financier commise aux fins de financement de leur campagne électorale. Mais le plafonnement des fonds de campagne qui a toujours été revendiqué par les organisations de la société civile n'a pas pu être obtenu, ouvrant la voie à

⁵ Cf. Blog Justmad - <https://p6.storage.canalblog.com/64/12/448497/122420296.pdf>

d'énormes inégalités entre les candidats. Peu de temps avant le début de la campagne du premier tour, Transparency International Initiative Madagascar avait tenté, en vain, d'obtenir des candidats favorables des informations portant sur l'origine de leurs financements. Les organisations de la société civile ont notamment affiché leurs craintes par rapport aux contreparties accordées pour ces supposés financements extérieurs susceptibles d'altérer la souveraineté nationale.

12/01 - Tribune fait l'inventaire des défis qui attendent le nouveau président. Rétablissement de la sécurité, en ville comme en brousse, lutte contre les vindictes populaires et les kidnappings, redressement de l'économie (qui se conjugue avec la stabilisation de la monnaie nationale sur le marché des devises), mise en œuvre des projets visant à améliorer le quotidien des citoyens, notamment construction de logements sociaux, renforcement de la santé publique et lutte contre les épidémies qui menacent, développement de l'éducation, maîtrise de l'urbanisation sauvage, élimination des délestages... Le nouvel élu aura enfin à rendre compte de la réalisation de ses innombrables et inconsidérées promesses électorales. Le site conclut : « *Contrairement à l'époque de la Transition, Andry Rajoelina ne devrait plus avoir aucune excuse concernant notamment le déblocage des financements étrangers ou des aides de la communauté internationale* » car l'élection l'a placé démocratiquement à la tête de la nation. « *Andry Nirina Rajoelina : le passage du rêve à La réalité*, écrit Midi. *La population attend un début de solution aux problèmes qu'elle rencontre dans sa vie quotidienne. Elle ne croit plus au messie.* »

La cérémonie d'investiture du nouveau président de la République se déroulera sans culte, ni prière, ni serment sur la bible. Jean Eric Rakotoarisoa, président de la HCC, a expliqué dans les médias que la cérémonie aura un caractère républicain respectueux du principe de laïcité de l'Etat. L'annonce a été largement commentée sur les réseaux sociaux. Les partisans d'Andry Rajoelina ont tenté d'expliquer que cela ne signifie pas que le nouveau président est athée. D'autres estiment ces nouvelles dispositions contraires aux valeurs culturelles malgaches qui confient la vie et l'existence à Dieu. Depuis le 1^{er} mandat de Marc Ravalomanana, les Eglises occupent une place prépondérante dans les affaires de l'Etat et ont été instrumentalisées par la classe politique, juge *L'Express*. Le président de la HCC a dû intervenir à nouveau pour faire cesser la polémique et rappeler les termes de la Constitution.

Le pasteur Irako Ammi Andriamahazosa, président de la FJKM, a tenu des propos critiques à l'égard de cette décision à l'occasion d'un important rassemblement de fidèles qui s'est tenu au stade de Mahamasina pour célébrer la nouvelle année liturgique.

80 % des membres du gouvernement sont déjà connus, a affirmé Andry Rajoelina mi-décembre. Les politiciens s'activent pour tenter d'obtenir une place au soleil, écrit *L'Express*. La concurrence sera rude car le nombre de portefeuilles serait limité à 21. La parité homme/femme devrait être respectée et les régions côtières qui ont permis à Andry Rajoelina de l'emporter pourraient être récompensées, estiment les médias.

Le président sortant, Hery Rajaonarimampianina, a félicité Andry Rajoelina pour son élection à travers une vidéo publiée sur les réseaux sociaux. « *Je le félicite, et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement des fonctions que le peuple malagasy lui a confiées* », a-t-il dit notamment, précisant avoir appelé personnellement Andry Rajoelina pour le féliciter. Hery Rajaonarimampianina a également salué le geste de Marc Ravalomanana « *qui a respecté et accepté les résultats des élections pour l'intérêt supérieur de la nation* ».

14/01 - La société civile et le comité paritaire en charge du suivi de la Charte de bonne conduite vont suivre à la loupe l'exécution des promesses électorales d'Andry Rajoelina. Midi rappelle que le nouvel élu, comme la plupart de ses concurrents, a refusé de signer la Charte de bonne conduite et d'intégrité des candidats élaborée par le CFM (Conseil du Fampihavanana Malagasy), la CENI, la CNIDH, le HCDD, le CSI (Comité pour la sauvegarde de l'intégrité), le Samifin (Service des renseignements financiers) et le BIANCO, ainsi que les membres de la société civile regroupés au sein du mouvement Rohy et engagés dans le projet Fandio. Le président de la République est aussi attendu sur la déclaration de patrimoine qu'il doit déposer en début de mandat. Il se doit aussi d'« *allouer des dotations budgétaires spécifiques de manière évolutive aux institutions chargées de lutter contre la corruption conformément à la stratégie nationale de lutte contre la corruption (2015-2025)* », rappelle encore le quotidien.

15/01 - Le Sénat sous la menace d'une suppression. La dissolution de la Chambre haute fait partie des promesses électorales du candidat Rajoelina. Un projet motivé, a-t-il affirmé, par un souci d'économie. Le budget alloué au Sénat serait réaffecté à des projets prioritaires comme la création de nouvelles universités. Une révision constitutionnelle serait nécessaire. Le projet ou la proposition de révision doit être approuvé par les 3/4 des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat et être soumis ensuite à référendum. Si l'Assemblée nationale actuelle, dont le mandat arrive à son terme, est dominé par les pro-Rajoelina, le Sénat reste pour l'heure dominé par les membres du HVM, parti chef de l'Etat précédent.

17/01 - La CENI a formulé des propositions dans le cadre de l'amélioration du cadre juridique des élections. Parmi celles-ci, la réglementation des précampagnes électorales 6 mois avant la date du scrutin et le plafonnement des fonds de campagne. « *Les conséquences de l'absence des dispositions textuelles sur ce plafonnement des fonds de campagne ont été ressenties lors des dernières présidentielles. L'égalité de chances des candidats n'a pas été respectée* », a déploré le vice-président de la CENI.

18/01 - Le président de la République par intérim, Rivo Rakotovo, va retrouver le perchoir de la Haute assemblée, mettant ainsi fin à l'intérim exercé par Randriambololona Mananjara. Le sort des 21 sénateurs désignés par l'ancien président Hery Rajaonarimampianina (le tiers de l'effectif du Sénat) suscite des interrogations. Le nouveau chef de l'Etat ne serait pas autorisé à les remplacer pour y affecter les hommes de son choix. Selon une décision de la HCC de 2015 les sénateurs désignés ne peuvent faire l'objet que d'une mesure de déchéance.

25/01 - Le président du Sénat a demandé l'avis de la HCC sur la question du remplacement des sénateurs désignés. Un sujet sensible car dans sa configuration actuelle l'institution est dominée par le HVM, parti du prédécesseur d'Andry Rajoelina.

18/01 - Selon l'ambassadeur de l'Union européenne, l'élection présidentielle a fait honneur à Madagascar : elle a été un succès malgré quelques défaillances. Au regard de ce qui s'est passé durant ces 20 dernières années, Madagascar a fait un grand pas en avant lors de cette élection. Un grand pas qui fait espérer une évolution positive dans la voie démocratique pour Madagascar, a déclaré Giovanni Di Girolamo lors du bilan provisoire de l'observation électorale qu'il a effectué. Il y a eu des défaillances mais d'une manière générale on peut dire que la présidentielle a été une réussite, a-t-il souligné.

► La prise de fonction d'Andry Rajoelina

18/01 - Cérémonie d'investiture : 6 présidents présents au stade de Mahamasina, 35 pays représentés. Sont annoncés, entre autres, les chefs d'Etat de Guinée, Zambie, Namibie, du Ghana, des Comores, d'Ethiopie. Seront présents également les vice-présidents des Seychelles, de Côte d'Ivoire, le premier ministre adjoint mauricien, un vice-premier ministre chinois, l'ancien président français Nicolas Sarkozy dépêché à Madagascar à la demande d'Emmanuel Macron, ainsi que le secrétaire d'Etat auprès du ministère de l'Europe et des affaires étrangères français, Jean Baptiste Lemoine. La Russie, le Japon et la Corée du Sud auront des envoyés spéciaux, le Sénégal et l'Angola enverront des ministres. Autres participants : le conseiller spécial du SG des Nations unies, Abdoulaye Bathily, le secrétaire exécutif de la SADC et le SG de la COI. Au total, 35 pays, organisations et organismes internationaux seront représentés, outre les membres du corps diplomatique et consulaire. A noter enfin la présence de nombreux opérateurs économiques de renom et des représentants de grandes firmes internationales. Pour ne citer que le cas de Mohamed Alabbar, PDG de « *Emaar Properties* » premier groupe immobilier et de construction du Moyen-Orient. Considéré comme l'homme d'affaires le plus puissants du monde arabe, qui il a joué un rôle clé dans le développement de Dubaï-City. « *La venue de cet homme d'affaires émirati s'avère un signe à l'endroit des investisseurs étrangers et nationaux pour investir dans la Grande île.* », écrit *La Vérité*.

19/01 - Le pouvoir officiellement remis au nouveau président, Andry Rajoelina. Une passation très sobre et inhabituelle qui s'est déroulée en présence de trois présidents : Andry Rajoelina fraîchement élu, le chef d'Etat sortant, Hery Rajaonarimampianina, qui a dû démissionner de son poste il y a quatre mois pour pouvoir se présenter à l'élection, mais aussi le président par intérim, Rivo Rakotovo. « *C'est dans la joie que je vais procéder aujourd'hui à la passation avec le nouveau président élu. Mais avant cela, nous allons discuter entre nous* », a simplement indiqué Hery Rajaonarimampianina. Anciens alliés pendant la campagne présidentielle de 2013 mais en froid depuis plusieurs années, tous deux ont affiché des sourires tendus pendant la signature des documents de passation. Il y a cinq ans, c'est la scène inverse qui s'était déroulée dans ce même palais, Andry Rajoelina remettant le pouvoir à Hery Rajaonarimampianina. Première décision du nouveau chef de l'Etat après la passation : la rénovation immédiate du palais présidentiel d'Iavoloha, construit par la Corée du Nord, sous la 1^{ère} République, indique *Midi*.

La presse a fait très largement écho à la rencontre entre Nicolas Sarkozy et Andry Rajoelina qui a duré une trentaine de minutes. Aucune information n'a filtré de cette entrevue. L'ancien président français, un des rares chefs d'Etat ayant reçu Andry Rajoelina durant la Transition, s'est rendu à Madagascar avec un groupe de conseillers. La question se pose de savoir si une mission lui a été confiée par Emmanuel Macron et laquelle. Le nouveau président n'a pas caché ses ambitions de recourir aux financements privés plutôt qu'aux bailleurs traditionnels pour rattraper le retard de développement de l'île. Est-ce la raison de la venue très remarquée de Nicolas Sarkozy, administrateur du groupe Accor ? La communication du clan Rajoelina affirme qu'il a été envoyé par Emmanuel Macron pour le représenter. Ce que l'ambassade de France a formellement démenti.

Le Point écrit : « L'ancien président devenu administrateur d'AccorHôtels a pu profiter de cette occasion pour promouvoir l'entreprise qui dispose de plus de 5.000 hôtels à travers le monde et dont la capitale malgache devrait bientôt s'enorgueillir d'un nouvel hôtel du groupe. Du reste, les projets de villes nouvelles de Rajoelina et l'ambition de faire de Madagascar une destination-phare pour touristes fortunés, laissent augurer de belles perspectives commerciales pour le groupe. »

21/01 - L'investiture au stade de Mahamasina s'est déroulée dans le calme et sans incident, dans une ambiance consensuelle, en présence des trois anciens présidents Hery Rajaonarimampianina, Didier Ratsiraka et Marc Ravalomanana et de la veuve d'Albert Zafy. Le « *faiseur de rois* » Norbert Lala Ratsirahonana était également au premier rang des personnalités invitées. Le nouvel élu s'est rendu au stade pour la cérémonie d'investiture à bord d'une Cadillac Escalade V8, 6.2 litres, 426 CV dont le prix de base en France est de 101 000 euros (hors blindage). Un véhicule identique à celui du président des Etats-Unis, ont noté les médias et les réseaux sociaux.

Le premier ministre Ntsay Christian a remis sa démission et celle de son gouvernement.

Dans son premier discours Andry Rajoelina a prôné le changement pour parvenir à un développement rapide, à l'autosuffisance alimentaire et au renforcement de la production industrielle. Il a fait défilé devant la tribune un échantillon des matériels roulants et blindés destinés à lutter contre les dahalo. L'utilisation des puces électroniques sur les bovidés serait l'une des mesures phare à mettre en œuvre. Andry Rajoelina a également évoqué la mise en place de gouverneurs dans chaque région - dont le nombre sera porté de 22 à 23 - en remplacement des chefs de région. « *Ce sont les gouverneurs qui mèneront et définiront les projets de développement de chaque région* », a-t-il déclaré, mettant l'accent sur la nécessaire décentralisation et la création d'industries dans chacune d'entre elles. Il a confirmé sa décision de créer une ville nouvelle pour désengorger la capitale, où seront notamment délocalisées les institutions et les ambassades. Un projet dénommé « *Tanamasoandro* ». Il a enfin annoncé l'installation prochaine d'une centrale solaire et sa volonté d'accélérer l'électrification rurale, doubler la production d'énergie durant son mandat et abaisser fortement son coût. Le projet « *Vary mora* » [vente de riz importé à prix cassé] mis en œuvre durant la Transition sera réactivé, au profit des populations les plus défavorisées.

Le prochain gouvernement devrait être réduit à une vingtaine de membres. Le chef de l'Etat a fait savoir que la lutte contre la corruption et le respect de l'orthodoxie financière seront renforcés avec rigueur dans toute l'administration.

La question se pose de savoir si le nouveau président attendra les législatives - dont la date n'a toujours pas été arrêtée - pour démarrer la réalisation de son projet IEM.

L'Express indique que **la nomination de gouverneurs pourrait nécessiter la révision de la Constitution** car les chefs de région actuels, désignés par le pouvoir, sont appelés, d'après la loi fondamentale, à être élus au suffrage universel. Une décentralisation effective exigerait que les gouverneurs soient élus.

22/01 - Les défenseurs de la nature et les représentants de la société civile se sont déclarés préoccupés par la victoire d'Andry Rajoelina à la présidentielle, écrit le site *Mongabay*⁶. Selon de nombreux rapports, durant la période 2009 à 2014, lorsqu'il présidait la Transition, son administration a été en proie à la corruption, en particulier en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles. De hauts responsables, y compris Andry Rajoelina, auraient été impliqués dans le commerce illégal de bois de rose, causant de graves dommages aux forêts sensibles et riches en biodiversité de Madagascar. **Plusieurs défenseurs de l'environnement et observateurs internationaux ont confié à *Mongabay* qu'ils espéraient que le prochain mandat de Rajoelina serait différent du premier.** Maintenant âgé de 44 ans et élu démocratiquement, il a la possibilité de prendre un nouveau départ. Pendant ses discours de campagne, il a reconnu avoir commis des erreurs et s'est déclaré impatient de les corriger. Mais le risque subsiste que les droits fonciers des populations locales soit encore mis à mal par l'expansion prévue des industries extractives et la privatisation de la terre et des biens communs.

23/01 - La mission d'observation électorale de l'UE, déployée depuis mi-septembre pour accompagner le processus électoral, touche à sa fin. Tous les matériels informatiques et bureautiques utilisés, d'une valeur de 80.000 euros, seront remis à la société civile et à l'université d'Antananarivo. Les principales associations bénéficiaires de ce don sont l'ONG Tolotsoa, la fédération des personnes handicapées, la plateforme de la société civile pour l'enfance, Safidy (observation des élections par la société civile) ainsi que le mouvement pour la promotion du genre en politique. L'ambassadeur Giovanni Di Girolamo a déclaré que « *la tension politique est en train de se calmer* », tout en soulignant que « *Madagascar a donné une leçon de démocratie au monde entier* ».

⁶ Cf. Blog Justmad - <https://p3.storage.canalblog.com/37/21/448497/122546791.pdf>

► La formation du nouveau gouvernement Ntsay

22/01 - Christian Ntsay reconduit dans ses fonctions de premier ministre. Une décision qui était attendue puisque sa nomination à la primature en juin 2018 avait déjà été le choix d'Andry Rajoelina. Sa mission principale était, avec le gouvernement de consensus, de garantir la neutralité de l'administration tout le long du processus électoral, une mission dont il s'est acquitté non sans mises en cause. La procédure de désignation du chef du gouvernement s'est conformée à la Constitution qui stipule que « *le président de la République nomme le premier ministre, présenté par le parti ou le groupe de partis majoritaire à l'Assemblée nationale.* » Or les députés élus sous la bannière de la plateforme Mapar d'Andry Rajoelina sont majoritaire à l'Assemblée. Christian Ntsay devrait diriger le gouvernement jusqu'aux prochaines législatives, dont la date n'est pas encore arrêtée. Pour *Midi*, « *son expérience en tant que fonctionnaire international (...) pourrait servir dans la mise en œuvre des 13 engagements de l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar* ⁷ » (IEM) du nouvel élu. Aux yeux des observateurs, la nomination d'un natif du Nord à la primature est logique compte tenu du score exceptionnel obtenu par Andry Rajoelina dans la province d'Antsiranana.

24/01 - Les difficultés concernant le calendrier électoral pourrait faire l'objet d'une saisine de la HCC.

Les députés en fonction arrivent au terme de leur mandat le 5 février et la date des législatives n'a pas encore été arrêtée. Le décret de convocation des électeurs devra attendre la formation du nouveau gouvernement, ce qui, compte tenu des délais légaux, porterait la date du scrutin au mieux au 30 avril. De ce fait les nouveaux députés ne seront pas élus avant la session parlementaire qui doit s'ouvrir le 7 mai. La question de pose donc de savoir si cette session doit être reportée ou si le mandat des actuels députés pourrait être prolongé. Autre élément à prendre en compte : la révision annuelle de la liste électorale qui doit s'achever le 15 mai. La CENI souhaite que cette liste révisée soit utilisée pour les législatives, ce qui justifierait également le report du scrutin.

24/01 - Présidence de la République : 51 conseillers et chargés de mission, membres du cabinet de son prédécesseur, ont été limogés. L'Express évoque un « cyclone libérateur ». Une procédure considérée comme normale dans la tradition politique malgache mais le quotidien se dit surpris et scandalisé par un tel effectif de collaborateurs, parmi lesquels il note la présence d'un célèbre trafiquant de bois de rose et d'un ressortissant français et de nombreux anciens ministres. Le titre s'étonne que des conseillers aient encore pu être nommés en octobre, après la démission du président candidat à sa propre succession.

Le chef de l'Etat a également remplacé le secrétaire général de la présidence, son adjoint et le directeur de cabinet. Leurs remplaçants sont des techniciens possédant pour deux d'entre eux une formation universitaire et une solide expérience dans le secteur privé. Le patronat malgache se félicite de ces nominations.

25/01 - Andry Rajoelina présente un gouvernement resserré. La nouvelle équipe du premier ministre Christian Ntsay est composée de cinq femmes et de dix-sept hommes, des techniciens et des personnalités qui ont soutenu Andry Rajoelina durant la campagne électorale sans oublier ses fidèles du Mapar⁸. Les partis d'opposition ont été complètement exclus. Deux membres du dernier gouvernement ont été reconduits : le ministre de l'intérieur, Tiana Razafimahefa qui a été mis en cause pour son impartialité durant la campagne présidentielle, et la ministre de la population, Irmah Naharimamy. Milliardaire et à la tête d'un groupe de médias, Naina Andriantsitohaina a été nommé aux affaires étrangères. Le ministère de la justice est attribué à Jacques Randrianasolo, ancien procureur général de la Cour d'appel d'Antananarivo, qui s'est particulièrement illustré par son intransigeance dans l'affaire de l'évacuation sanitaire de Claudine Razaimamonjy. Alexandre Georget du

⁷ Les 13 engagements (« *Velirano* ») du candidat Rajoelina dans le cadre de l'IEM :

- Engagement N °1 : La paix et la sécurité, une priorité
- Engagement N °2 : L'énergie et l'eau pour tous
- Engagement N °3 : La lutte contre la corruption et une justice équitable
- Engagement N °4 : L'éducation et la culture pour tous
- Engagement N °5 : La santé pour tous et à tout âge
- Engagement N °6 : L'emploi décent pour tous
- Engagement N °7 : L'industrialisation de Madagascar
- Engagement N °8 : Nos femmes et nos jeunes pour l'avenir
- Engagement N °9 : L'autosuffisance alimentaire
- Engagement N °10 : La gestion durable de nos ressources naturelles
- Engagement N °11 : La modernisation de Madagascar
- Engagement N °12 : L'autonomie et la responsabilisation de nos territoires
- Engagement N °13 : Le sport, une fierté nationale

⁸ Composition du gouvernement : <http://www.madagate.org/madagascar-informations-politiques/flash-infos/7051-madagascar-les-22-membres-du-2e-gouvernement-du-pm-ntsay-christian.html>

parti Vert de Madagascar est nommé au ministère de l'environnement. Le ministère de la communication et de la culture est confié à la journaliste Lalatiana Rakotondrazafy, DG du quotidien *Free News*.

Parmi les ministres figurent ceux qui ont contribué à la rédaction de l'IEM. Peu nombreux sont ceux qui ont exercé des responsabilités ministérielles durant la Transition. Exception notable : le général Richard Ravalomanana nommé secrétaire d'Etat auprès du ministère de la défense nationale chargé de la gendarmerie.

Au sujet de cette réduction des membres du gouvernement, passé de 30 à 22, le président a précisé que « *cette disposition a été prise dans un objectif d'austérité et de réduction des dépenses publiques. Les dirigeants doivent montrer l'exemple au peuple malagasy.* » Il a également exigé des « *résultats rapides* » à l'équipe. « *D'ici six mois, une évaluation sera effectuée. Et dans un an, nous constaterons qui aura réussi à relever les défis et qui aura échoué* », a-t-il assuré. Contrairement aux hypothèses faites à la veille de la constitution de ce nouveau gouvernement, les membres ne représentent pas forcément les 23 nouvelles régions. L'engagement d'une parité homme/femme n'a pas été tenu et pour *La Gazette* l'équilibre ethnique n'a pas été respecté. Il y a trop de ministres originaires des Hautes terres et pas suffisamment issus des zones côtières.

« Le chef de l'Etat a su puiser dans un vivier de compétences sans forcément céder aux appels de ceux qui demandaient à être récompensés pour leur soutien. C'est une bonne surprise », déclare au Monde un politologue malgache. Parmi eux, note le quotidien, « *Vonjy Andriamanga, nommé à l'énergie, est ingénieur et il a réalisé une grande partie de sa carrière chez EDF et chez Engie. Julio Rakotonirina, à la santé, est un épidémiologiste issu de l'Institut national de la santé d'Antananarivo. Le directeur général de l'agriculture, Lucien Ranarivelo, devient ministre de l'agriculture. L'arrivée de l'homme d'affaires et ancien président du Groupement des entreprises de Madagascar (GEM), Naina Andriantsitohaina, au poste des affaires étrangères est également perçue comme un signe fort à l'égard des opérateurs économiques en indiquant que la diplomatie malgache devrait avoir pour priorité la défense des intérêts économiques de la Grande île. Sur le front des relations avec les bailleurs étrangers, dont Madagascar – sous programme avec le FMI – dépend notamment pour le financement de ses programmes sociaux, Andry Rajoelina a choisi de nommer un homme qu'ils connaissent déjà. Héritant d'un portefeuille qui regroupera l'économie, les finances et le budget, Richard Randriamandranto était chargé dans le précédent gouvernement de la relation avec les partenaires techniques et financiers. Il est aussi l'un des hommes les plus impliqués dans la plateforme IEM.* »

26/01 - Convocation d'une session extraordinaire du Parlement à quelques jours du terme de l'actuelle législature. Députés et sénateurs se pencheront sur **le projet de loi déléguant le pouvoir de légiférer au président de la République**. Face aux urgences socioéconomiques, Andry Rajoelina entend gouverner par ordonnance. La mesure serait également destinée à combler le vide institutionnel entre le 5 février, date de fin de législature, et l'entrée en fonction de la nouvelle assemblée issue des législatives, laquelle ne pourra être en place pour la session ordinaire qui devrait s'ouvrir début mai. En légiférant par ordonnance, Andry Rajoelina pourrait également décider de dissoudre la chambre haute et de supprimer cette institution jugée trop dépensière, comme le prévoit son programme électoral, en faisant l'économie de l'organisation d'un référendum. L'autorisation donnée au chef de l'Etat devra être acquise à la majorité absolue de chacune des assemblées. La demande de délégation de pouvoir confirme les appréhensions exprimées par la CENI en début d'année, sur les risques de vide institutionnel. *La Gazette* exprime des réticences et *Midy* redoute que cette décision ne soit pas du goût des bailleurs de fonds traditionnels tels que l'UE ou la Banque mondiale. « *La séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif risque d'être reléguée aux oubliettes* », redoute pour sa part Me Hanitra Razafimanantsoa, parlementaire du TIM.

« La volonté d'Andry Rajoelina de légiférer par ordonnances suscite des critiques », note RFI. « *Est-ce une demande temporaire de deux mois ou est-ce parce qu'ils n'ont pas envie de faire des législatives ?* », s'interroge Guy Rivo, député du TIM, parti de Marc Ravalomanana. Une concentration de pouvoirs que Ndranto Razakamanarina, l'un des leaders de la société civile, juge « *légitime, mais inquiétante* ». Certains estiment que c'est pour gagner du temps et parce que le parti du président Rajoelina ne s'est pas encore préparé à cette élection qu'aucune date n'a encore été fixée pour la tenue des législatives.

28/01 - Andry Rajoelina se lance un défi historique : la reconstruction du Palais de la Reine, incendié le 6 novembre 1995. « *Les travaux seront terminés l'année prochaine, lors de la célébration des 60 ans de l'indépendance* », a-t-il déclaré lors du culte œcuménique de bénédiction divine pour les gros chantiers à entamer dans le cadre du redressement de Madagascar qui s'est tenu au temple du Rova, dans l'enceinte du Palais de la Reine. Ce projet ferait également partie des priorités du ministère de la communication et de la culture dirigé par Lalatiana Rakotondrazafy. Des travaux qui seront réalisés, dit-elle, avec ou sans l'aide des partenaires. Les travaux de réhabilitation de ce patrimoine oublié ont commencé en 2006 mais ont été suspendus en 2008, faute de moyens et après détournement d'une partie des fonds collectés par souscription. Le coût des travaux restants est d'un montant comparable au budget alloué au ministère dans le budget 2019. Pour le chef de l'Etat, l'achèvement de la reconstruction du palais sera le signe de la reconquête de la véritable indépendance de Madagascar.

Tribune écrit : « En 2010, lors de l'inauguration de l'hôtel de ville, Andry Rajoelina, alors président de la Transition, avait déjà rêvé d'un show ... à la princesse au palais de Manjakamiadana d'où était partie une caravane folklorique dirigée par le couple présidentiel, arborant les rues de la haute ville pour se rendre finalement sur l'avenue de l'Indépendance. 10 ans plus tard, en 2020, il sera certainement prêt à recommencer, en inaugurant cette fois-ci le Palais de la Reine. » La presse rappelle qu'Andry Rajoelina, président de la Transition, était parvenu à reconstruire l'Hôtel de Ville d'Antananarivo, inauguré le 11 décembre 2010, 38 ans après sa destruction lors du soulèvement du 13 mai 1972.

28/01 - Dans son rapport général sur le processus électoral, la CENI recommande l'adoption du système biométrique et l'abandon du gel de la liste électorale. Un courrier a été adressé au gouvernement en ce sens, afin qu'une concertation s'engage et puisse déboucher sur un projet de loi. Le vice-président Thierry Rakotonarivo explique : « Si nous embrassons le système biométrique pour le processus électoral dans son ensemble, nous aurons des listes électorales et des cartes électorales biométriques. Aussi, aurons-nous des actes de naissance et des cartes nationales d'identité biométriques. Mais tout cela, avec un coût exorbitant. » Un tel projet, aussi ambitieux, ne pourrait être financé sans un appui de la communauté internationale.

28/01 - Palais d'Etat d'Iavoloha : un ancien conseiller spécial de Hery Rajaonarimampianina, Hugues Antsiferana, pris en flagrant délit de vol et de transfert de matériels de bureaux et des matériels informatiques vers son domicile. Une pratique courante chez certains responsables étatiques lors des passations, déplore *Midi*. De nombreux hauts fonctionnaires continuent d'occuper les résidences et/ou les appartements de l'Etat et d'utiliser leur voiture de fonction plusieurs années après avoir été remerciés. Les services de la présidence sont parvenus à intercepter le camion de déménagement en cours de route. Un huissier de justice a dressé un constat. On ignore si ces matériels appartiennent à l'Etat ou à l'OIF qui a aussi son siège au palais présidentiel et qui avait procédé à des dotations à l'occasion du Sommet de la Francophonie en 2016.

28/01 - Les ministres signent un code de bonne conduite. L'engagement souscrit porte sur les valeurs « d'intégrité, de loyauté, l'impartialité, de solidarité, de confidentialité, de respect de la hiérarchie, de redevabilité et de respectabilité », selon le communiqué de presse du gouvernement. Une matérialisation de « l'exemplarité » exigée par Andry Rajoelina et reprise à son compte par le premier ministre. Une bonne conduite qui devra se matérialiser notamment dans les déplacements des membres du gouvernement, qui devront désormais respecter le code de la route et ne plus faire usage de gyrophares.

Quatre jours après la mise en place d'un code de bonne conduite des membres du gouvernement suite à l'interdiction d'utilisation de gyrophare et de circulation dans un sens interdit lors des déplacements des ministres, l'un d'entre eux enfonce déjà cette mesure. Dans un communiqué, la primature a révélé qu'« un des membres du gouvernement a sciemment roulé en violation du code de la circulation par un dépassement anormal et des instructions claires émises par le chef du gouvernement ».

31/01 - L'élection d'un nouveau président offre l'opportunité de procéder à des changements positifs dans la conduite du pays. Le SeFaFi indique quelques-unes des conditions préalables à un changement réel et durable⁹.

En bref : la culture de l'impunité s'est généralisée, du haut en bas de l'échelle sociale. Les délits ne sont plus sanctionnés, et quand ils le sont, les sanctions ne sont pas appliquées. Cette situation génère la corruption, décrédibilise le système judiciaire, éclabousse les forces de l'ordre et suscite les vindictes populaires. Un régime incapable de sanctionner et d'appliquer les sanctions est condamné à l'inefficacité et à l'hostilité des citoyens. Les militaires ne font pas partie de la société politique. Ils n'ont pas à prendre des responsabilités politiques ou administratives. Il n'est pas normal que le président de la République soit en même temps président du Conseil supérieur de la magistrature : cette situation contrevient au principe fondamental de la séparation des pouvoirs. Le processus législatif doit être mené à son terme. De nombreuses lois votées par le Parlement depuis des années restent inapplicables, faute de décrets d'application ou de mesures réglementaires. L'action de l'exécutif est freinée ou arrêtée à chaque changement de ministre ou de responsable du ministère. Il est urgent que les responsables ministériels sachent faire la différence entre les politiques et les techniciens. Les lois liberticides devront être remaniées d'urgence. Au premier rang d'entre elles, le code de la communication et loi sur la cybercriminalité. Le projet de création de deux régions pour remplacer la région de Vatovavy-Fitovinany n'est pas conforme à la loi. Le changement d'appellation des chefs de région en « gouverneurs », ainsi que leur nomination par le chef de l'Etat, ne sont pas conformes à la Constitution. L'élection des chefs Fokontany, demandée par la population et autorisée par le décret, est à programmer. Le code électoral constitue l'un des plus importants chantiers à finaliser au plus vite. L'élection présidentielle a mis à

⁹ Cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/24/23/448497/122642061.pdf>

nu les contradictions et les lacunes des lois électorales adoptées en 2018. La réforme devra prévoir la déclaration de l'origine des fonds électoraux, le plafonnement des dépenses et obligation de rendre publique la comptabilité électorale de chaque candidat. L'établissement d'une liste électorale fiable s'impose avant l'organisation de tout autre scrutin. Il serait bon d'instaurer une élection à deux tours pour les législatives, comme pour la présidentielle. Il serait opportun de faire voter le même jour pour les élections locales (fokontany, communes, régions) et un autre jour pour toutes les élections nationales. Et tout le processus électoral devrait se dérouler en saison sèche, comme le veut la loi. Pour éviter que ne se reproduise la dérive des « *retourne-ments de veste* » des députés, l'application stricte du mandat impératif s'impose. Par ailleurs, les futurs députés devront avoir une idée plus juste de leur fonction. Leur rôle n'est pas de construire des routes ou des écoles, ni de créer des entreprises. Ces tâches demandent de l'assiduité, mais les bancs de l'Assemblée sont le plus souvent désertés. Il faudra enfin s'interroger sur le devenir des quelques 200 partis politiques officiellement déclarés. Réalité grotesque qui montre à quel point l'idéal du bien commun est détourné par nos politiciens au profit de leurs intérêts particuliers.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

18/01 - Amnesty International - Dans un communiqué¹⁰ l'ONG déclare : « Le nouveau président doit s'attaquer aux violations des droits humains commises de longue date. » Le président Andry Rajoelina, doit s'attaquer aux violations des droits humains bien ancrées, notamment au recours excessif à la détention provisoire et aux détentions arbitraires de défenseurs des droits humains, a déclaré Amnesty International à la veille de son investiture, le 19 janvier 2019. La situation des droits humains à Madagascar s'est détériorée ces dernières années. Des militants écologistes sont incarcérés et harcelés pour avoir dénoncé le trafic illicite de bois de rose et la dégradation de l'environnement imputable à des multinationales. L'avortement demeure une infraction en toutes circonstances en vertu d'un article du Code pénal hérité de la période coloniale, ce qui met la vie de milliers de femmes et de jeunes filles en danger. Pourtant, le gouvernement s'est engagé en 2017 à en faire une infraction mineure qui ne serait plus passible de peines d'emprisonnement.

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

14/01 - En 2018 la gendarmerie a enregistré 23 000 délits dont 2 221 attaques de dahalo. Plus de 7 000 zébus ont été volés. 786 dahalo ont été tués, dont 420 durant des affrontements, 1 711 ont été capturés. 64 gendarmes sont morts en service dont 18 ont été tués durant des affrontements avec des dahalo. Parmi les gendarmes tombés sous les balles des dahalo figurent des officiers et sous-officiers qui ont été dépouillés de leur fusil d'assaut. La gendarmerie déplore le manque d'effectifs et de moyens, ainsi que le manque de volonté politique des responsables étatiques et l'insuffisance de soutien des autorités locales. **31 kidnappings ont été enregistrés. 400 civils dont 136 malfaiteurs ont été tués dans des centaines d'attaques à main armée parfois doublées d'incendie.** 420 personnes ont été blessées dans ces attaques, certaines ont subi de mauvais traitements. 765 habitations sont parties en fumée ou ont été détruites. 558 malfaiteurs ont été placés sous mandat de dépôt. 32 armes de guerre et 117 fusils de chasse ont été saisis.

09/01 - 38 personnes ont été tuées dans des vindictes populaires en 2018, un chiffre en baisse par rapport à 2017 (68 morts). 58 personnes ont été placées en détention préventive. Le ministère de la justice a lancé depuis quelques mois des opérations de sensibilisation en direction des citoyens et des autorités locales.

05/01 - 11 cas de kidnapping ont été recensés à Mahajanga en 2018. Sur les 16 personnes enlevées, un décès est à déplorer. 21 personnes ont été arrêtées.

02/01 - Une centaine de bandits munis d'armes de guerre ont lancé de nuit un assaut sur la ville d'Ambatofinandrahana. Sur le point de fracturer les portes d'une dizaine de commerces, ils ont été arrêtés dans leur élan par les forces de l'ordre appuyées par les villageois. Après des échanges de tirs nourris, les malfaiteurs ont pris la fuite, abandonnant quelques blessés.

08/01 - Insécurité dans le Sud : un ex-ministre incriminé dans des ventes d'armes, titre L'Express. Les investigations menées par la gendarmerie dans le secteur d'Amboasary-Sud, suite à une embuscade ayant coûté la vie à trois des leurs, ont révélé qu'une influente personnalité politique avait été impliquée dans un trafic de munitions. Le titre n'a pas révélé son identité.

¹⁰ Cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/28/57/448497/122509733.pdf>
<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/01/madagascar-le-nouveau-president-doit-sattaquer-aux-violations-des-droits-humains-commises-de-longue-date/>

08/01 - Une bande de 13 dahalo attaque un village près de Mampikony. Lancés à leur poursuite, les villageois, appuyés par trois gendarmes, ont pu retrouver la trace des fuyards et du bétail dérobé. Un échange de tirs s'en est suivi, faisant quatre morts parmi les dahalo. Les survivants se sont évanouis dans la nature avec les dépouilles de leurs complices.

11/01-- Quatre dahalo tués dans une importante opération militaire dans la région Amoron'i Mania. La bande aux prises avec les forces de l'ordre avait écumé la région et s'était emparée de 600 zébus. La recherche des fuyards se poursuit. Depuis début janvier, les dahalo ont déjà perdu une dizaine d'hommes sur tout le territoire national.

26/01 - A Betroka, un affrontement entre un groupe de dix braqueurs armés de kalachnikovs et les gendarmes a fait huit morts parmi les assaillants. Des échanges de tirs nourris se sont prolongés durant cinq heures, en pleine nuit. A l'origine, des vols à main armée chez des commerçants. Les attaques à main armée se succèdent dans la localité et la population vit dans la crainte de leur renouvellement. Deux des dix braqueurs sont parvenus à prendre la fuite.

Pour Tribune, ces attaques à main armée dans la ville de Betroka témoignent de l'ampleur qu'a prise l'insécurité dans la région Anosy et dans d'autres « zones rouges ». Pour tenter d'y mettre un terme, la gendarmerie nationale mène dans ces secteurs une opération dénommée « *Mandio* ». Le nouveau ministre de la défense, le général Léon Jean Richard Rakotonirina, a déclaré que la lutte contre l'insécurité sera sa priorité numéro 1, rappelant que cette action nécessite le concours de tous, y compris de la justice. Le nouveau ministre a lancé par ailleurs un message à l'endroit des forces de l'ordre pour qu'elles aient un comportement irréprochable. « *Aucun débordement ne sera toléré* », a-t-il affirmé.

23/01 - Tsiroanomandidy - Deux camions chargés de marchandises sont tombés dans un guet-apens tendu sur la RN 1 par une bande de 13 hommes armés. Conducteurs et convoyeurs ont été dépouillés de tous leurs biens de valeur. N'ayant pas opposé de résistance, l'affrontement a pu être évité. La gendarmerie et les villageois ont perdu la trace des assaillants.

29/01 - Des orpailleurs chinois attaqués par une bande de sept individus armés à proximité de Mananjary. Une violente rixe a éclaté, faisant un mort parmi les exploitants.

07/01 - Vindicté populaire - A Antsirabe, l'arrestation d'un présumé tueur en série a débouché sur le pillage et l'incendie de la villa de ses parents suite à une perquisition menée par les forces de l'ordre. La foule a voulu s'introduire dans l'habitation afin de vérifier les constats des enquêteurs. Les forces de l'ordre, débordées, ont fait usage de grenades lacrymogènes. Trois heures d'affrontements ont conduit à plusieurs arrestations. Les troubles se sont poursuivis les jours suivants. 18 personnes ont été arrêtées.

18/01 - Vindicté populaire à Mandritsara. Une soixantaine de villageois ont tenté d'attaquer l'hôpital du district pour y arracher un individu qui avait torturé à mort son épouse et qui avait ensuite tenté de se suicider. Les membres de la famille de la défunte étaient déterminés à se faire justice en mettant à mort l'auteur du meurtre, gardé en observation à l'hôpital, ainsi que ses parents et ses frères et sœurs. La gendarmerie a pu intervenir in extremis. La famille du meurtrier a été mise en lieu sûr après le pillage de ses habitations, de ses biens et la dégradation de ses véhicules.

Le meurtrier, qui avait absorbé de l'acide pour tenter de se suicider, est décédé à l'hôpital où il avait été placé sous haute surveillance. L'issue fatale a fait baisser la tension qui régnait dans la ville depuis la tentative de vindicté populaire.

11/01 - A Betroka, un garde forestier retraité a été pris en otage. La famille a dû verser 12 millions Ar pour obtenir sa libération.

16/01 - Le Collectif des Français d'origine indienne (CFOIM) signale un nouveau cas de kidnapping à Antsiranana. Il s'agit de Zafarhoussen Habib, récemment nommé consul honoraire d'Australie. Les quatre kidnappeurs armés ont libéré sa fille et son chauffeur. Le rapt a été commis en pleine ville. Le consul était à bord de son véhicule, sur le chemin de son domicile.

Le consul honoraire a été libéré après quatre jours de détention. Des informations contradictoires circulent sur le fait qu'une rançon ait ou non été versée. La gendarmerie affirme que la libération est intervenue grâce à une étroite collaboration des forces de l'ordre avec les autorités maritimes.

24/01 - Kidnapping du chef du Centre de santé de base niveau II de la commune de Manakana (district de Tsaratanàna). Les ravisseurs, composés d'une vingtaine de dahalo armés, se sont introduits au CSB pour enlever son responsable ainsi que deux membres de sa famille, lesquels ont été relâchés en cours de route. Les malfaiteurs ont exigé une rançon de 200 millions d'Ariary avant de réviser cette somme à 80 millions d'Ariary. Le syndicat des infirmiers et des sages-femmes a décrété une grève d'avertissement de deux jours

dans le but d'interpeller les autorités sur les actes de violence dont sont victimes les personnels de santé, notamment ceux opérant dans les zones rurales et enclavées. Des cas similaires ont été récemment enregistrés dans le Sud, notamment à Mandoto et Ikongo.

29/01 - En mission dans la région pour libérer l'otage, un hélicoptère de l'armée de l'air s'est écrasé dans le district de Tsaratanàna. L'accident a fait des blessés. L'hélicoptère transportait des responsables de la région dépêchés pour une mission de sensibilisation de la population dans le cadre de la lutte contre l'insécurité. Ce même hélicoptère devait aider les forces de l'ordre sur place à libérer un infirmier pris en otage par des dahalo. La gendarmerie et l'armée sillonnent les localités environnantes depuis l'enlèvement de l'infirmier, afin de tenter de localiser son lieu de détention et de le libérer. Des éléments des Forces d'intervention de la gendarmerie Nationale (FIGN) ont été spécialement dépêchés sur place. Les négociations auraient permis de réduire à 16 millions la rançon exigée par les ravisseurs. La transaction devait être réalisée depuis quelques jours mais le médecin reste introuvable. L'ensemble du personnel de santé de cette localité a pris la décision de quitter le village. **L'infirmier a finalement été libéré moyennant le versement d'une rançon de 20 millions Ar.**

► Justice, condition carcérale, gouvernance

16/01 - Ministère de la justice : 7 magistrats et 3 greffiers sanctionnés. La ministre Noro Vololona Harimisa a déclaré prioritaires la lutte contre la corruption et le rétablissement de l'Etat de droit. Des magistrats, des greffiers et des agents pénitenciers ont été traduits devant le conseil de discipline depuis le 12 décembre, convoqués pour manquement à l'éthique et à la déontologie. Le dossier de 23 agents pénitenciers est encore à l'étude. Certains d'entre eux ont été licenciés. Le concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature et des greffes (ENMG) sera réformé. Une nouvelle procédure sera adoptée pour les inscriptions, qui se feront en ligne. Le concours reste suspendu jusqu'à nouvel ordre. La sortie d'un « *guide carcéral* » est annoncée. Des dispositions seront arrêtées pour limiter la proportion de prévenus par rapport aux détenus condamnés. L'examen du cas de la magistrate Fanirisoa Ernaivo, ex-candidate à la présidentielle et ancienne présidente du SMM, est reporté à une prochaine séance du Conseil de discipline. Elle reste suspendue de ses fonctions.

17/01 - Le Conseil du fampihavanana Malagasy (CFM) aura à se prononcer en 2019 sur 36 demandes d'amnistie. Le président de cet organe constitutionnel en charge de la réconciliation nationale, Alphonse Maka, indique qu'il a reçu 36 demandes d'amnistie relatives aux événements politiques survenus sur la période de 2002 à la fin de la transition. « *Nous avons transmis le 31 octobre ces demandes à la commission spéciale indépendante pour l'amnistie instituée au niveau de la Cour suprême pour la mise en état des dossiers et pour que la Cour puisse donner son avis juridique.* », a-t-il expliqué. Le CFM, qui ne sera pas lié par la décision de cette commission, prévoit de statuer sur ces demandes lors de son assemblée générale en mars. D'après Alphonse Maka, un ancien premier ministre et de nombreux officiers font partie des candidats à l'amnistie. Par ailleurs, environ 1 300 demandes d'indemnisation et de réparation ont été déposées par des victimes des événements politiques de 2009. Elles sont à l'étude mais pour l'instant aucun budget n'est disponible pour les satisfaire. Le Fonds national de solidarité ne dispose d'aucune ressource et la communauté internationale n'a pas tenu les engagements auxquels elle avait souscrit dans la feuille de route de sortie de crise.

21/01 - Le député Laisoa Jean-Pierre dit Jaovato intente un procès à Hery Rajaonarimampianina, accusé de refuser la restitution d'un 4x4 blindée Toyota V8 que l'élu d'Antalaha avait mis à sa disposition pour la campagne du 2e tour de la présidentielle de 2013. Jaovato a intenté l'action en justice aussitôt après la démission de Hery Rajaonarimampianina. Le député demande en outre à l'ancien président le paiement des frais d'entretien du véhicule qu'il a supportés pendant cinq ans.

23/01 - Le « Dina » Besaboha mis en place il y a un an dans cinq des sept districts de la région Sofia est source d'abus. Non homologué par le ministère de la justice, il a pour but de lutter contre l'insécurité et les actes criminels. Son action a été couronnée de succès dans un premier temps mais ses membres ont commencé à outrepasser leurs droits. Le commandant de gendarmerie de la région les accuse de voler, torturer et tuer des villageois. De nombreuses plaintes ont été déposées. L'application de ce « *Dina* » a été à l'origine de vindictes populaires. En mars 2018 ses membres se sont opposés aux gendarmes chargés d'exécuter un mandat d'amener pour un vol de zébus. Un gendarme a été abattu. Des membres de la CNIDH se sont rendus dans la région pour enquêter et rappeler les procédures judiciaires applicables pour les crimes et délits. Une trentaine de Besaboha ont été éloignés pour violation des droits de l'homme, quatre d'entre eux ont été traduits au parquet.

24/01 - L'audition de Falimampionona Rasolonjatovo, candidat au 1er tour de la présidentielle, a eu lieu au siège du Pôle anti-corruption (PAC). Quatre autres individus sont recherchés dans cette affaire d'escroquerie. Falimampionona Rasolonjatovo est soupçonné d'avoir usé de manœuvres frauduleuses et de

tromperie pour trouver un financement à sa campagne électorale. L'un des quatre individus recherchés séjourne actuellement à Dubaï. Un colonel retraité et un opérateur économique sont également impliqués dans cette affaire d'escroquerie qui oppose le candidat à une association caritative. La cour n'a pas encore tranché. Elle exige la comparution de ces individus lors du procès prévu le 31 janvier. Falimampionona Rasolonjatovo, reste placé sous mandat de dépôt à la prison d'Antanimora. Sa demande de liberté provisoire a été rejetée.

24/01 - SMM : deux candidats en lice pour la présidence. L'élection du président du syndicat des magistrats aura lieu le 15 février. Deux candidats seront en lice pour succéder à Fanirisoa Ernaivo, candidate malheureuse à la présidentielle, suspendue de ses fonctions par le ministère de la justice le 31 octobre.

30/01 - La dépense journalière par détenu est de 1 600 Ar contre 1 000 Ar en 2016. Le régime alimentaire se compose en général de manioc sec procurant 2 kcal par jour. S'ajoute à cela la dotation journalière de 750 g de bois pour la cuisson et de 20 l d'eau ; 350 g de savon sont accordés par semaine. Le budget est annuel est ainsi de 11,5 millions Ar pour l'ensemble des 21 000 détenus. Si l'on se réfère aux normes internationales, cette somme devrait être au moins quadruplée, selon une source qui s'est confiée à *Newsmada*. L'objectif du ministère est de faire entrer les établissements pénitentiaires dans un système productif permettant d'alléger la charge de l'Etat et de faciliter la réinsertion sociale des détenus. Pour ce faire, les camps pénaux devraient voir leur surface élargie. Des semences, des engrais et des outils devraient leur être attribués, des formations professionnelles organisées.

08/01 - Routes de la drogue : la Grande île serait située sur l'un des itinéraires des narcotrafiquants. Les abords de Nosy-Be constituent une zone rouge de transit de drogue dure. Les environs d'Ambilobe, Ambanja et Sainte-Marie sont aussi sujets à de tels transits, selon le Centre de fusion des informations maritimes (CFIM). L'héroïne arrive généralement d'Afghanistan ou du Moyen-Orient via Nosy-Be. Tout un réseau est impliqué. Ces drogues dures sont ensuite acheminées vers Les Seychelles, Maurice ou La Réunion, soit par voie aérienne soit par voie maritime avec le concours de voiliers ou de navires de plaisance. La cocaïne provient généralement d'Amérique Latine et est souvent dissimulée dans des conteneurs de produits de première nécessité. 291 trafics de drogue ont été démantelés en 2018, en forte hausse par rapport aux années précédentes. Dans la plupart des cas des étrangers sont les commanditaires, notamment des Africains. La direction des douanes tire la sonnette d'alarme.

09/01 - L'obtention d'une commande publique passe par des « dessous de table ». L'enquête « *Corruption in Antananarivo's Public Services* » (CAPS) réalisée par Transparency International Initiative Madagascar en novembre 2014 révèle que 69 % des dirigeants d'entreprises soumissionnant à des marchés publics considèrent inéquitable le processus de passation des marchés dans leur secteur d'activité. L'enquête 2015 sur les marchés publics, réalisée auprès de 436 propriétaires et dirigeants d'entreprises ayant remporté au moins un marché public en 2013 ou 2014, avait révélé que s'assurer de l'obtention d'une commande publique exige le paiement d'un montant moyen correspondant à 25 % de la valeur du marché.

15/01 - Au cours de l'année 2018, 181 déclarations d'opérations suspectes (DOS) ont été reçues par le Samifin. Le montant en jeu est en cours de collecte. En 2017, 151 DOS avaient été transmises, dont 129 relatives à des soupçons de blanchiment de capitaux. Cette même année, le montant en jeu des DOS avait été de 233 milliards Ariary représentant plus du double du montant de 2016 (92 milliards Ariary). Le rapport d'activités 2017 faisait état d'une augmentation de 65 % du montant en jeu dans le secteur importations et ventes de marchandises générales. Une grande partie de ce montant était liée au trafic de produits forestiers. Parmi les autres secteurs concernés, la promotion immobilière. Une partie de l'argent blanchi à Madagascar est placée sous forme de biens immobiliers ou est investie dans des biens et des produits utilisés pour la construction. Si la loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été adoptée au cours de la session extraordinaire du Parlement qui s'est tenue fin 2018, l'adoption de la loi sur le recouvrement des avoirs illicites a été de nouveau ajournée. Madagascar se trouve dans un processus de suivi renforcé depuis le mois de juin 2018. Faute de structure et de cadre légal répondant aux exigences internationales, le pays risque de basculer dans la liste grise des pays sous surveillance. Me Willy Razafinjatoivo demande au nouveau président de la République de s'engager à faire de la lutte contre l'insécurité et la corruption une priorité, et que l'adoption du projet de loi sur le recouvrement des avoirs illicites soit un objectif central de sa politique.

24/01 - « Prolifération des casinos et maisons des jeux : augmentation du risque de blanchiment d'argent », titre *La Gazette*. Corrélativement, les sommes d'argent qui circulent dans ces établissements deviennent de plus en plus importantes et la provenance de ces fonds est généralement inconnue. De 2013 à 2018, leurs responsables n'ont pas fait de déclarations et n'ont été soumis à aucun contrôle. Le Samifin redoute que ces casinos et maisons de jeux deviennent des lieux de blanchiment d'argent et de financement du terroriste.

30/01 - Transparency International a publié son classement mondial de la corruption (IPC). La Grande Île obtient un score de 25/100 et se classe au 152e rang sur 180 pays¹¹. Un point de mieux que l'an dernier, et trois places de gagnées au classement mondial. C'est aussi la première amélioration du score depuis 2012. Pourtant, « *la tendance est mauvaise, les défis sont énormes* », commente Frédéric Lesné, le représentant de Transparency International - IM. « *On ne peut pas se réjouir, parce que la note, même si elle est en très légère augmentation, reste faible. Et notamment largement inférieure à la moyenne des pays d'Afrique, qui est de 32/100.* » Le dernier pays, la Somalie a un score de 10/100, le premier, le Danemark, de 88/100. L'IPC 2018 a été calculé en utilisant 13 sources de données différentes (7 pour le cas de Madagascar) provenant de 12 institutions indépendantes évaluant la perception de la corruption dans le secteur public. En 2018, 180 pays sont présents dans le classement. Certes, le premier Pôle anticorruption a enfin été mis en place après de nombreuses années d'attente. Des ressources supplémentaires ont aussi été octroyées aux différents organes de lutte. Pas suffisant cependant. « *On a le sentiment que toutes ces avancées ont été faites de manière forcée, qu'aucun gouvernement ni aucun président n'a réellement vu la lutte contre la corruption comme un enjeu majeur et que les maigres avancées sont surtout le fait de pressions ou d'une volonté d'améliorer son image mais pas d'une vraie prise de conscience que la corruption est un problème et qu'il faut lutter contre lui* », déplore Frédéric Lesné. Et de poursuivre : « *Il est impératif désormais que les outils qui sont disponibles pour lutter contre la corruption soient mis en place et ça commence notamment par l'adoption de la loi sur les recouvrements illicites, qui traîne depuis sept sessions parlementaires. Ça, c'est l'urgence absolue. (...) Le nouveau président et son équipe sont attendus au tournant. Par la société civile et par les citoyens en général.* » Promotion de la démocratie et lutte contre la corruption vont de pair. Le plafonnement des dépenses électorales et la transparence des comptes électoraux doivent être exigés, rappelle TI-IM. Madagascar s'est fixé comme objectif d'atteindre le score de 50/100 en 2025.

► Droits des femmes, traite

15/01 - Attribution de certificats fonciers : vers une augmentation de la délivrance aux femmes. Le droit à la terre est culturellement une exclusivité pour les hommes à Madagascar, les femmes et les filles malgaches peuvent rarement disposer de terres. D'une durée de trois ans et ciblant cinq régions d'intervention, le volet foncier du projet dénommé CASEF devrait permettre d'attribuer 100 000 certificats fonciers d'ici 2021. Il ambitionne la fiabilisation de l'outil de sécurisation foncière dans 195 communes d'Analamanga, Itasy, Atsinanana, Vakinankaratra et Analanjirofo ainsi que la redynamisation de 176 guichets fonciers, l'élaboration de huit schémas d'aménagement communaux et l'inventaire systématique des domaines privés de l'Etat. Au travers de ce programme, l'attribution de certificats fonciers à des bénéficiaires femmes.

29/01 - Projet de rapatriement des travailleuses victimes de la traite en Chine, au Koweït, en Arabie Saoudite et au Liban. Le ministère des affaires étrangères a adressé un courrier aux représentations diplomatiques malgaches dans ces pays pour les informer de ce projet. Plusieurs cas d'envois clandestins de travailleuses ont encore été signalés dans ces pays et le gouvernement entend prendre des dispositions pour venir en aide aux personnes en difficulté. Les opérations de rapatriement, si elles sont confirmées, devront être précédées d'une analyse précise des situations individuelles.

07/01 - 10 537 étrangers ont été contrôlés en 2018. 26 d'entre eux, en situation irrégulière, ont été expulsés. Plusieurs étaient compromis dans des affaires criminelles comme la traite d'êtres humains ou l'envoi de migrantes vers des pays du Golfe ou du Moyen Orient, activité qui demeure prohibée. Des complices malgaches ont été appréhendés et incarcérés.

► Santé, hygiène, droits des personnes handicapées

16/01 - Epidémie de peste : 80 cas dont 13 décès confirmés par le ministère de la santé. Parmi ces 80 cas, 68 sont de forme bubonique et 12 de forme pulmonaire. 14 districts sont concernés. En 2017/2018, l'épidémie s'était propagée dans les grandes zones urbaines et aurait fait plus de 200 morts.

10/01 - Recrudescence de l'épidémie de rougeole. La population lance un appel de détresse en raison de l'insuffisance de la prise en charge, du manque de médicaments et du coût du traitement. Près de 20 000 cas ont été recensés par le ministère de la santé, touchant 70 districts. 80 décès sont à déplorer, principalement parmi des enfants en bas âge. Des agents de santé refusent de rester en brousse ou de s'y rendre en raison de l'insécurité. Nombreux sont les parents qui refusent de faire vacciner leurs enfants. Madagascar est actuellement dans la première phase de la riposte vaccinale. Cette phase consiste à vacciner au moins 95 %

¹¹ Le classement complet et les infographies sur : <https://www.transparency.org/cpi2018>

des enfants les plus vulnérables soit près de 7 millions d'enfants afin d'interrompre la transmission de l'épidémie. Les phases 2 et 3, pour la période de février à avril ne sont que partiellement financées. Une somme de 2,6 millions de dollars resterait à trouver.

31/01 - Bilharziose : 107 districts touchés sur 114. En dépit des activités de recherche sur la bilharziose ou la schistosomiase menées à Madagascar depuis de longues années, cette maladie qui peut être mortelle reste endémique dans le pays. Le taux de prévalence est encore très élevé dans certaines régions, où il atteint 50 % de la population. L'Institut Pasteur de Madagascar et l'université médicale Dokkyo du Japon ont signé une convention de partenariat d'une durée de 3 ans, destinée à renforcer la capacité de mise en évidence des parasites et à améliorer les techniques de dépistage. Une campagne de traitement de masse des personnes atteintes sera lancée dans 64 districts.

16/01 - Selon Médecins du monde, 37 % des jeunes filles de 15 à 19 ans sont enceintes ou ont au moins un enfant. Une situation jugée « inquiétante » qui a pour conséquence un taux de mortalité maternelle et infantile très élevé. Beaucoup de ces adolescentes sont contraintes d'abandonner leur scolarité et ont des difficultés à accéder au marché du travail. Les mariages précoces constituent également un sujet de préoccupation. Dans la région Anosy ils touchent 64,4 % des mineures. Médecins du monde lance une campagne de sensibilisation auprès des jeunes, comprenant un concours de chanson sur la sexualité, sujet tabou dans les familles malgaches. La chanson sélectionnée sera diffusée sur les ondes. Tablettes et smartphones récompenseront les meilleurs artistes.

17/01 - La société civile interpelle le nouveau chef de l'Etat sur la priorité à accorder à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Seuls 24 % des Malgaches ont accès à l'eau potable et ils ne sont que 11 % à disposer de toilettes. Ce secteur ne représente que 2 % du budget de l'Etat. Sur un besoin annuel de 200 millions de dollars, seuls 20 millions sont accordés. Le droit fondamental d'accès à l'eau n'est pas respecté et la santé publique s'en trouve sérieusement menacée. L'Etat ne dispose ni de stratégie ni de politique pérenne en la matière, affirme l'Organisation de la société civile eau, assainissement et hygiène (Osceah).

17/01 - La Plateforme des fédérations des personnes handicapées (PFPH-MAD) réaffirme son engagement de promouvoir au niveau national la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Des actions ont déjà été menées par la Plateforme pour la mise en conformité de la législation nationale protégeant les personnes en situation de handicap. Des recommandations ont déjà été soumises en 2018 à la Chambre haute, pour validation.

19/01 - Système de santé publique : grogne des usagers face à la mauvaise qualité des services et à la corruption. *Midi* constate que les hôpitaux et centres de santé sont sévèrement jugés par les patients et leurs familles. Les personnels, financièrement démotivés, ne remplissent pas leurs obligations et se livrent à la corruption. Nombre d'entre eux, pour arrondir leurs fins de mois, exercent en parallèle dans le secteur privé. Les établissements souffrent de mauvaise gestion, l'absentéisme est monnaie courante et les usagers se plaignent de la lenteur des prises en charge des patients.

► Education

16/01 -. Education préscolaire : l'objectif est d'atteindre un taux 52,8 % en 2030 pour les enfants de trois à cinq ans. Ce taux était de 30,4 % pour l'année 2016-2017. 13 889 structures dédiées au préscolaire étaient dénombrées au niveau des écoles primaires publiques (EPP), ce qui représente 65 % de la couverture nationale. 40 % des EPP sont équipées d'une structure dédiée au préscolaire mais beaucoup manquent de moyens et le personnel éducatif présente des besoins accrus en termes de renforcements de capacités et de soutien.

31/01 - Châtiments corporels et violence psychologique par le personnel scolaire : une entrave à l'épanouissement de l'enfant et à la réussite des apprentissages. Selon le premier rapport national sur les violences subies par les enfants publiés par l'UNICEF en juin 2018, 49 % des personnels enseignants interrogés les considèrent comme des « méthodes de discipline » par défaut et régulièrement utilisées ; 21 % des personnels interrogés ont affirmé que les châtiments corporels sont appropriés. Par ailleurs, 29 % des enfants interrogés dans le cadre de l'enquête les acceptent et les trouvent normaux. Or les châtiments corporels, qui blessent l'enfant dans son intégrité (physique et morale), quelle que soit leur ampleur ou leur « rationalité », sont interdits par la loi à Madagascar depuis un arrêté de 1996.

► Médias

04/01 - Les correspondants de la presse internationale à Madagascar dénoncent l'attaque dont a été victime Laëtitia Bezain, correspondante de RFI. Les manifestants pro-Ravalomanana ont diffusé son visage sur un écran géant place du 13-Mai en l'accusant de mensonges devant la foule. « Ces accusations publiques infondées auraient pu la mettre en danger physiquement et constituent une sérieuse entrave à l'exercice de son métier », déclarent-ils, ajoutant : « depuis son arrivée en février 2017, notre consœur a toujours effectué son travail avec professionnalisme et honnêteté intellectuelle afin de rendre compte fidèlement de l'actualité du pays. Si des responsables politiques estiment qu'elle a commis une erreur ou tenu des propos diffamatoires, un Code de la communication et des recours légaux existent. Nous ne saurions accepter qu'une journaliste soit jetée en pâture au public sans autre forme de procès. »

La mission d'observation électorale de l'UE déclare appuyer le communiqué condamnant la manipulation de l'image de la journaliste Laetitia Bezain lors du rassemblement des pro-Ravalomanana sur la place du 13-Mai. « La mission défend la liberté de la presse qui est un des principes fondamentaux du système démocratique », affirme-t-elle. RSF Africa a publié un communiqué condamnant « les propos dangereux visant la correspondante de RFI. (...) Rien ne justifie de mettre en danger la sécurité physique d'une journaliste »

05/01 - Le ministère de la communication a émis un rappel à l'ordre face aux propos incitant à la haine et à la rébellion diffusés sur des radios et TV privées de la capitale. Ces médias se seraient rendus coupables « d'outrages et autres offenses aux autorités », d'incitations « à la mise en place de barrages sur la voie publique qui ont dégénéré en troubles ayant causé la destruction de biens publics et des dégâts corporels aux manifestants ». Le ministère souligne que « l'utilisation des moyens de communication médiatisée pour inciter à la haine entre la population et à la révolte entre autres est passible des peines prévues par le Code pénal. »

07/01 - Les locaux du groupe de médias RLM Communication de Mbola Rajaonah ravagés par un incendie qui s'est déclaré dans le bâtiment de la société Trading de l'océan Indien. Plusieurs bureaux ont été ravagés par les flammes, dont ceux du groupe de médias RLM Communication de l'ancien conseiller du chef de l'Etat rallié à Marc Ravalomanana, Mbola Rajaonah. Le groupe détient des titres comme *La Dépêche*, *La Ligne de Mire*, *Le Citoyen*, *24h Mada*, *La Chasse Info* ou encore *On Air Radio*. L'incendie a pris sa source dans les bureaux de RLM Communication. Les flammes se sont ensuite propagées à l'étage supérieur. La police a ouvert une enquête. Des vols d'ordinateurs portables ont été signalés dans les bureaux de RLM Communication. Des débris de cocktail Molotov auraient été retrouvés sur les lieux, selon *L'Express*. Le président de l'Ordre des journalistes, Gérard Rakotonirina, laisse entendre que cet acte pourrait relever d'un règlement de compte politique. Dans un communiqué, l'Ordre dit attendre les résultats de l'enquête.

29/01 - Ministère de la communication - La nouvelle ministre, Lalatiana Rakotondrazafy, priorise le changement du code de la communication mis en place par le régime précédent. Une loi qui a suscité beaucoup de débats et de critiques. Lalatiana Rakotondrazafy l'avait même qualifiée de « liberticide » dans le cadre de ses émissions radiophoniques. Lalatiana Rakotondrazafy qui a longuement milité avec d'autres patrons de presse pour la couverture nationale des chaînes privées, a également prévu de s'y atteler. Les chaînes de TV et de radio qui ont proliférées sans autorisation ne seront pas fermées, il leur sera demandé de régulariser leur situation. La lutte contre la cybercriminalité sera intensifiée pour lutter contre l'usage abusif des réseaux sociaux et l'Autorité nationale de régulation de la communication médiatisée (ANRCM), qui n'avait pas pu être installée depuis le vote du code de la communication en raison de désaccords sur sa composition, sera mise en place.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Trafics de bois de rose et de ressources naturelles, foncier, environnement

12/01 - 17 ressortissants chinois, membres de l'équipage du navire Flying qui a rôdé plusieurs semaines au large de la côte Est et a été arraisonné le 19 décembre seront traduits en justice, indique le ministère de l'environnement. Le navire est suspecté d'exportation illégale de bois de rose.

12/01 - Un tiers des stocks de bois de rose sont à inventorier cette année. Un passage obligé avant de pouvoir obtenir de la CITES l'autorisation de procéder à leur exportation. A l'heure actuelle, seul 1/6e de stocks ont été répertoriés et cet inventaire n'a porté que sur les bois saisis. La déclaration spontanée des stocks détenus par les opérateurs et les particuliers soulève d'importantes difficultés. Nombre de déclarations ne sont pas fiables ou sont mensongères. Les exploitants se protègent entre eux. La CITES a refusé que l'Etat indemnise les détenteurs de stocks pour financer l'inventaire et procéder à des contrôles. L'AVG préconise la commercialisation des bois en stock sur le marché intérieur en vue de leur transformation, plutôt que leur

exportation. La solution de l'exportation avait été privilégiée par la Transition en quête de financements du fait de la suspension des aides de la communauté internationale.

04/01 - Le chef de région Atsimo Atsinanana annonce que les trafiquants de tortues radiata seront désormais jugés par le « *Dinabe* » [pacte social de sécurité], avant d'être présentés au tribunal. Il incite les responsables de ces « *Dinabe* », à appliquer la réglementation en vigueur.

22/01 - Trafic illicite : 113 bébés tortues étoilés saisis à Mamory Ivato. Elles étaient sur le point d'être embarquées sur un vol à destination de Hong Kong, dissimulées dans des produits d'art Malagasy.

13/01 - Trois Malgaches arrêtés à l'aéroport de Plaisance à Maurice avec 25,5 kg de lingots d'or et 60 000 euros en devises. L'un d'eux devait embarquer le même jour sur un vol pour Dubaï tandis que les deux autres avaient prévu de se rendre à Mumbai. Deux des passagers faisaient l'objet d'une enquête des autorités malgaches et n'étaient pas autorisés à quitter le pays. Les lingots d'or devaient être utilisés pour la fabrication de bijoux qui auraient ensuite été revendus à Madagascar.

19/01 - L'Alliance Voahary Gasy (AVG) adresse une lettre ouverte au nouveau président de la République pour lui demander de veiller à la bonne gouvernance des ressources naturelles du pays et de ne les exploiter que dans l'intérêt suprême de la génération actuelle et surtout des générations futures. Elle lance également cet appel aux hauts fonctionnaires, membres du gouvernement, élus et autorités locales témoins des délits et crimes contre les ressources naturelles qui se commettent sous leurs yeux. Les citoyens sont enfin invités à suivre de près les situations locales mettant en péril la bonne gouvernance de ces ressources et d'alerter si nécessaire la société civile. « *Elles travaillent en collaboration avec l'Etat mais peuvent néanmoins s'insurger pour l'intérêt de Madagascar* », conclut le président du conseil d'administration, Ndranto Razakamanarina qui vient d'être reconduit dans ses fonctions.

30/01 - Normes EITI : la candidature de Madagascar est suspendue. 15 recommandations avaient été émises en juillet dernier par le conseil d'administration de l'EITI, parmi lesquelles le renforcement de l'engagement de l'Etat. Cet engagement n'a pas été honoré, l'Etat n'ayant pas pris en charge le fonctionnement du secrétariat exécutif dont le budget prévisionnel était de 100 000 dollars. De ce fait, Madagascar n'est pas en mesure de réaliser son rapport annuel d'avancement et de progrès. Seul le rapport de conciliation, financé par les bailleurs de fonds, pourra être produit. Un cabinet est en cours de sélection pour son élaboration. Pour rappel, le rapport de réconciliation de l'EITI fait un rapprochement détaillé entre les déclarations de paiements effectuées par les compagnies minières à l'Etat et les recettes effectivement encaissées par les différents départements étatiques auprès du secteur extractif. La conformité de Madagascar aux normes EITI ne pourra donc pas être confirmée en décembre prochain au terme de la seconde évaluation des progrès accomplis. La Grande île avait été suspendue du conseil d'administration de l'EITI de 2011 à 2013. La relance du processus de validation avait eu lieu en septembre 2017. Cette annonce de suspension constitue un coup dur pour le climat des affaires dans la mesure où les rapports de l'EITI font partie des critères définissant la sécurité des investissements.

29/01 - Le Collectif Tany fait part de son intention de suivre attentivement les décisions qui seront prises par le nouveau gouvernement dans le cadre du projet présidentiel IEM en matière d'accès à la terre, de promotion de l'agro-industrie, de création de Zones économiques spéciales (ZES)¹². Les grands travaux ainsi envisagés risquent de provoquer des expulsions et des expropriations massives dans toutes les régions, sous couvert de « *déclaration d'utilité publique* ». Le Collectif demande l'attribution de terrains de l'Etat aux paysans, en particulier aux métayers, aux femmes et aux jeunes qui s'engagent à les cultiver, aux collectivités décentralisées pour le développement de leur agriculture familiale locale. L'action sociale prioritaire de l'IEM concerne la vente aux familles vulnérables de « *vary mora* » (riz à bas coût) importé d'Asie. Tany souligne que cette assistance sociale ne peut pas être adoptée comme solution permanente et va à l'encontre du développement de la population. En effet si l'Etat subventionne ce riz, il subventionne en fait les paysans des pays exportateurs. Et ce système déjà pratiqué sous le régime de Transition, rapporte surtout des bénéfices pour les sociétés d'importation.

29/01 - Les défenseurs de l'environnement tirent une nouvelle fois la sonnette d'alarme et interpellent le nouveau chef de l'Etat. Depuis son indépendance, la Grande Île a perdu presque la moitié de ses forêts. Et les choses ont empiré à partir des années 2010 où près de 10 % de leur superficie ont disparu. Dans sa dernière étude, Global Forest Watch annonce qu'un pic sans précédent a été atteint en 2017. Le nouveau président de la République compte s'atteler à ce problème environnemental, c'est en tout cas ce qui est inscrit dans son plan d'action présenté durant sa campagne. Son Initiative pour l'émergence de Madagascar (IEM),

¹² Cf. Blog Justmad - <https://p9.storage.canalblog.com/94/52/448497/122622940.pdf>

sorte de feuille de route de 490 actions, aborde la question de l'environnement, et particulièrement celle de la déforestation. « *Ce qui est positif dans son programme environnemental, estime Ndranto Razakamanarina, président de l'AVG, c'est qu'il prévoit de nous consulter, nous, société civile et ONG. Ce que son prédécesseur n'a jamais fait. En revanche, on note aussi des aspects négatifs. Il parle de reboisement à partir de semis aériens réalisés par des drones. Jusqu'à preuve du contraire, rien n'a prouvé que cela fonctionne.* » L'IEM prévoit aussi de réaliser un inventaire national des ressources forestières. Pour le président de l'AVG, « *la grande question c'est : dans quel but on va faire cet inventaire ? Est-ce pour vendre nos forêts ou pour les préserver et ce de manière durable ?* ». Autre point que soulèvent Ndranto Razakamanarina et ses confrères, c'est « *avec quels moyens ?* ». Jusqu'à présent, moins de 1 % du budget national était octroyé à l'environnement. « *Les programmes forestiers ont toujours été subventionnés ou financés par des bailleurs de fonds. La culture de l'appropriation nationale de ces projets n'existe pas encore chez nous* », déplore encore le président de la plateforme. Andry Rajoelina va-t-il modifier cela ? Si oui, les ONG promettent de le soutenir.

► Coopération, bailleurs de fonds

11/01 - Les insectes nuisibles - criquets et chenilles légionnaires - constituent l'un des principaux obstacles au développement de l'agriculture. La Banque mondiale et la FAO ont apporté leur concours financier au ministère de l'agriculture et de l'élevage afin qu'il puisse renforcer ses moyens de lutte. Une fois déclaré pays indemne de maladie, l'Etat aura la possibilité d'accroître ses exportations de produits agricoles. Actuellement, le taux d'infestation des chenilles légionnaires est de 57 %. Il atteint 94 % dans la région Sud-Ouest. La perte de rendement pour le maïs est estimée au niveau national à 47 %.

16/01 - Dans une lettre adressée à Andry Rajoelina Emmanuel Macron confirme la continuité de la coopération entre Madagascar et la France. Le chef de l'Etat français évoque la nécessité d'atteindre plusieurs objectifs en vue d'asseoir le développement de Madagascar. « *Je mesure l'ampleur des défis que Madagascar devra relever ces prochaines années pour assurer son développement économique et éradiquer la pauvreté* », a-t-il notamment écrit. Emmanuel Macron a désigné son secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères pour le représenter à la cérémonie d'investiture et il a invité Andry Rajoelina à se rendre à Paris en vue de « *renforcer et donner un nouveau départ* » au partenariat entre les deux nations.

17/01 - Quelles seront les relations d'Andry Rajoelina avec les pays étrangers et les bailleurs de fonds traditionnels ? *Tribune* estime que la place qu'occupent les opérateurs économiques français restera prépondérante. La présence de nombreux opérateurs économiques de l'Hexagone aux côtés d'Andry Rajoelina lors de la présentation de son « *Initiative pour l'émergence de Madagascar* » (IEM) en dit long. La plupart d'entre eux opèrent déjà sur le sol malgache et disposent d'importantes positions. Très probablement, la France sera une fois de plus bien placée et bien côté. La position de l'UE serait plus incertaine. Son ambassadeur, Giovanni Di Girolamo, a indiqué que la délégation européenne « *attend que le nouveau gouvernement s'installe* » pour pouvoir envisager quelle forme de coopération il sera possible de définir. En attendant l'UE se focalisera sur la coopération en cours, notamment au travers du FED. La Chine, qui avait les faveurs du prédécesseur d'Andry Rajoelina, qui lui a permis d'exploiter les ressources minières et halieutiques de la Grande île en contrepartie d'investissements dans les infrastructures, pourrait pâtir de la volonté du nouveau pouvoir de privilégier son indépendance financière. Andry Rajoelina a annoncé la mise en place d'un comptoir de l'or pour mettre fin à la gabegie qui règne dans un secteur où les chinois sont très présents. Les pays arabes et les nouveaux riches de Dubaï où Andry Rajoelina aurait mis à l'abri sa fortune personnelle pourraient être appelés à occuper une place plus importante dans les projets d'investissement. Quant à la relation de Madagascar avec la Banque mondiale et le FMI, elle risquerait également de se dégrader en raison de la politique populiste qu'Andry Rajoelina entend mener en faveur des couches les plus vulnérables, au risque de compromettre la gestion rigoureuse des finances publiques qu'exigent ces institutions.

22/01 - La Chine réaffirme son soutien et confirme que Madagascar est inclus dans son projet des « Nouvelles routes de la soie ». HE Wei, envoyé spécial du président XI Jinping, a été reçu par Andry Rajoelina. Il a indiqué que la Chine souhaite se coordonner étroitement avec le nouveau gouvernement pour mettre en synergie les grands axes du développement de Madagascar avec son initiative également dénommée « *La Ceinture et la Route* ».

► Economie

01/01 - Les employés de la société Kraomita poursuivent leur grève pour obtenir la transparence sur les accords que la société a passé avec des investisseurs russes. Ils n'acceptent pas non plus la nomination récente de Jaobarison Randrianarivony, ancien conseiller spécial du président Hery Rajaonarimampianina au poste de directeur général adjoint. Longtemps fierté nationale, Kraoma S.A., seule société minière industrielle dont l'Etat est actionnaire majoritaire, a accumulé les dettes. La mauvaise gestion et la tendance

des dirigeants successifs du pays à considérer la trésorerie de l'entreprise comme leur portefeuille l'aura rendue exsangue. La situation financière de l'entreprise s'est encore détériorée sous la présidence Rajaonarimampianina. Les dirigeants de la société se sont alors tournés vers la société russe Ferrum Mining afin qu'elle lui vienne en aide. Un partenariat stratégique a été signé le 8 août 2018 entre les deux sociétés. Il prévoit la constitution d'une co-entreprise nommée Kraoma Mining S.A. 80 % des actions de la joint-venture doivent revenir à Ferrum Mining, les 20% restants à Kraoma S.A. Considérée par beaucoup comme trop favorable à la société russe, cette répartition de l'actionariat est largement contestée. Un soutien technique est apporté par Ferrum Mining par l'intermédiaire de neuf ressortissants russes. Depuis fin novembre, les employés sont en grève. Les représentants syndicaux se plaignent du non-paiement régulier des salaires et de conditions de travail difficiles avec les consultants de Ferrum Mining, dont ils exigent le départ. Les revendications des grévistes ne sont pas seulement sociales. C'est plus globalement le partenariat avec la société Ferrum Mining qui est contesté. Le choix du partenaire, effectué sans appel d'offres et dans la plus grande opacité, n'est pas sans éveiller des soupçons de corruption au bénéfice de l'ancien président Rajaonarimampianina¹³. Les employés annoncent qu'ils vont déposer une plainte au Pôle Anti-Corruption (PAC), estimant que la société russe est impliquée dans des affaires de corruption.

15/01 - Kraomita Malagasy - Le partenariat avec les Russes suspendu. Le personnel a été reçu par le Haut conseil pour la démocratie et la sauvegarde de l'Etat de droit (HCDEDD). Les 600 salariés de l'entreprise d'Etat qui sont toujours dans l'attente du versement de leurs salaires de décembre, dénoncent un partenariat non transparent. Le pôle anti-corruption et le Bianco ont été saisis.

31/01 - « Kraoma - AMDP : Les deux affaires louches de 2018 », selon la revue MCI.¹⁴ La première concerne le groupe russe « Stork International » qui a créé une co-entreprise avec Kraoma et la seconde le « MOU » (Memorandum of understanding) conclu entre une entité malgache, l'AMDP (Agence malagasy de développement économique et de promotion des entreprises) et un consortium chinois pour l'envoi de 330 navires de pêche dans les eaux territoriales malgaches. Il s'agit, selon l'auteur de l'article, Raphaël Jakoba, de « deux affaires à la fois louches, sordides, voire peu ou pas transparente, et d'une profonde répugnance dans l'ordre intellectuel ou moral ». Face à ces deux affaires, l'auteur appelle le Bianco à procéder aux enquêtes d'usage.

03/01 - Inclusion financière : retard de Madagascar par rapport aux autres pays du continent et de l'océan Indien. Une situation qui constitue un handicap pour le développement économique. Madagascar est classé parmi les derniers au niveau de la SADC, en 13^e position. Le taux de « bancarisation » des adultes est de 12 %, contre 94 % pour les Seychelles et 85 % pour Maurice. Une stratégie nationale doit être mise en œuvre d'ici 2022 pour combler ce retard. Pour 2019, des actions seront menées pour la promotion de l'épargne, le développement du secteur de l'assurance et des instruments de paiement, l'amélioration des offres de crédit incluant la microfinance. Un accent sera mis sur l'amélioration de l'éducation financière de toutes les catégories de la population et la protection des consommateurs de services financiers.

04/01 - Climat des affaires : Madagascar se place au 22e rang en Afrique, selon le classement du magazine économique américain Forbes. Le classement se base sur 15 critères : le respect du droit de propriété, la liberté (personnelle, économique et monétaire), la bureaucratie et la protection des investisseurs, l'innovation, les taxes, la corruption, la disponibilité en main-d'œuvre, les infrastructures, la taille du marché et la qualité de vie. A l'échelle mondiale, la Grande île se positionne au 125e rang sur 161 pays évalués. Maurice se place au premier rang africain et au 39e mondial. Juste après, on trouve l'Afrique du Sud et le Maroc qui se situent respectivement aux 59e et 62e places mondiales.

05/01 - Les délestages tournants ont repris dans toute la Grande île après les fêtes de fin d'année. En cause : le manque de carburant pour faire fonctionner les centrales au fuel en raison de factures impayées par la Jirama, la défaillance des centrales thermiques et le niveau des eaux de plus en plus bas dans les barrages. Des opérations de déclenchement de pluies artificielles ont été tentées. Les coupures de courant pourraient avoir des répercussions sur la production et la distribution d'eau potable.

29/01 - Le gouvernement d'Andry Rajoelina veut doubler la production électrique d'ici à 2024. L'atteinte de cet objectif se fera grâce à cinq grands axes, a affirmé le nouveau ministre de l'énergie, Roland Ravatomanga. Le premier est l'introduction de nouvelles sources d'énergie, solaire, éolienne, hydroélectrique, thermiques classiques dans les villes déjà raccordées au réseau. Cela permettra d'améliorer la qualité de la fourniture électrique et de réduire progressivement les délestages. En outre, dans les zones rurales et les localités

¹³ Cf. Blog Justmad - <https://p3.storage.canalblog.com/35/77/448497/122354411.pdf>
<https://www.malina.mg/fr/article/19/kraoma-mining-une-joint-venture-au-centre-de-toutes-les-attentions>

¹⁴ <http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2019/01/31/kraoma-amdp-les-deux-affaires-louches-de-2018-selon-la-revue-mci/>

trop éloignées pour être reliées au réseau national, des kits solaires électriques seront massivement distribués à un coût abordable et avec des facilités de paiement pour les localités bénéficiaires. Le ministère de l'énergie mettra en œuvre des plans d'électrification pour les zones de développement des activités industrielles, touristiques et halieutiques, ainsi que pour les villes nouvelles en projet. Des solutions alternatives telles que le biogaz et le bioéthanol seront introduites afin de lutter contre la pollution de l'air et la déforestation dues à l'utilisation de bois de cuisson et de charbon de bois comme combustibles par les ménages.

05/01 - Divorce coûteux entre Air Madagascar et Air France. Cette dernière réclame à la compagnie nationale 101 millions de dollars en raison de divergences sur les clauses du contrat. Le contrat de leasing de deux Airbus A340 datant de la Transition remonte à la surface et fait de l'ombre au plan de redressement de la compagnie. Payées à hauteur de 12 millions d'euros jusqu'ici, les dettes d'Air Madagascar envers Air France sont loin d'être épongées en totalité. La source du conflit s'explique par le montant des loyers de deux Airbus A340 loués par Air France depuis 2012 pour relier notamment Antananarivo à Paris. Coût : 500 000 dollars par mois. « *Ces Airbus nous coûtent trop cher. (...) Nous prévoyons de changer ces appareils au plus tard en juin 2019. De nouveaux appareils nous permettraient de gagner au moins 8 millions d'euros par an* », explique le président du CA d'Air Madagascar. Air France a engagé une procédure au tribunal de commerce de Paris en décembre pour réclamer un rajout de dettes impayées de plus de 40 millions de dollars à la compagnie. L'Etat malgache, dans le plan de redressement, a déjà consenti au paiement de 80 millions de dollars de dettes afin de faire avancer le processus de partenariat avec Air Austral. Reste à savoir à qui s'adressera l'addition dans le cas où le tribunal de Paris déclarerait recevables les requêtes d'Air France. L'Etat malgache qui a déjà beaucoup donné pour le redressement, la compagnie nationale ou Air Austral.

08/01 - 500 employés gréviste d'une entreprise franche textile de Tanjombato licenciés. L'employeur a décidé de rompre leur contrat de travail pour cause de « *grève illicite* ». Il leur est reproché de ne pas avoir respecté les procédures et de ne pas avoir informé l'employeur de leur intention de faire grève, selon le Syndicat des employés chrétiens. Six délégués du personnel ont également été licenciés pour avoir incité les salariés à lancer le mouvement. Le personnel revendique des salaires décents, le respect de promesses d'augmentation et le licenciement du DRH, accusé de maltraitance.

09/01 - Plus de 200 opérateurs anglophones du « call center » Telesourcia manifestent depuis le début de l'année pour réclamer le versement de leur traitement, suspendu depuis septembre. Le mois d'octobre n'a été payé que partiellement et seul un acompte a été versé la veille de Noël. Début janvier, les forces de l'ordre ont bloqué les accès à la société. Les manifestants se sont rendus à l'inspection de travail pour interpellier la direction de l'entreprise qui met en avant des problèmes de transfert de fonds.

14/01 - Les entreprises malgaches fragilisées par des importations massives de produits vendus à des prix déifiant toute concurrence. Il s'agit notamment de détergents, de pâtes alimentaires et de couvertures. En accord avec l'OMC, de fortes taxes seront appliquées sur ces produits provenant d'Egypte, de Turquie, de Maurice, de Malaisie ou de Chine. Ces mesures de sauvegarde contre une concurrence qualifiée de déloyale seront appliquées à titre temporaire pour donner le temps aux entreprises nationales de s'adapter. Les éventuelles pratiques frauduleuses seront poursuivies par les autorités.

29/01 - Les investisseurs japonais sont intéressés par la richesse du sous-sol malgache mais l'instabilité du cadre juridique les rend réticents. En outre, la faiblesse des infrastructures du pays augmenterait considérablement le rendement des investissements qui seraient réalisés. Ces appréhensions, rapportées par l'ambassadeur du Japon, ramènent au débat portant sur l'attractivité de Madagascar dans le domaine minier, cristallisé par le montant de la redevance minière de 2 %, jugée insuffisante par Andry Rajoelina dans son programme IEM. La question toujours non tranchée est de savoir comment déterminer le montant d'une fiscalité qui resterait attractive pour ne pas faire fuir les investisseurs. La refonte du code minier a été à plusieurs reprises reportée, faute de consensus.

A noter qu'Ambatovy est devenu le premier fournisseur du Japon en nickel. L'entreprise apporte près du 1/3 des devises étrangères à Madagascar mais les cours mondiaux du nickel fragilisent sa situation.

29/01 - Production rizicole - L'objectif d'autosuffisance est maintenu pour 2020, selon le nouveau ministre de l'agriculture. En 2017 Madagascar a importé un volume record de 570 000 tonnes de riz, une hausse de 170 % par rapport à 2016. Les besoins nationaux annuels sont estimés à 2,6 millions de tonnes. Les problèmes fonciers et le faible taux de mécanisation (moins de 2 %) seraient à l'origine de cette situation, selon un ingénieur agronome. La réactivation du programme « *vary mora* » annoncé par Andry Rajoelina au profit des classes défavorisées est considéré par les spécialistes comme une mesure populiste dans la mesure où il va subventionner des importations massives au lieu de financer le développement rizicole national. La surface cultivable s'élève à 8 millions d'hectares, la FAO affirme que seuls 2,6 millions d'hectares sont actuellement cultivés.

29/01 - L'accord de pêche entre l'UE et Madagascar est arrivé à échéance le 31 décembre. Il attend d'être renouvelé par le nouveau pouvoir en place. Le non-renouvellement de l'accord entraînera de graves conséquences pour la pêche réunionnaise et ceux qui en vivent, *écrit La Gazette*.

Le quotidien rappelle qu'un accord sur la pêche dans les eaux territoriales malgaches, engageant un montant de 2,7 milliards de dollars a été signé à Pékin le 5 septembre par un consortium chinois et l'Agence Malagasy de Développement et de Promotion de l'Entreprise (AMDPE). Cet accord de principe n'a pas encore été ratifié et signé par le gouvernement malgache. Il porterait sur la venue de plus de 300 embarcations. Chaque unité assurerait 240 jours de pêche par an dans les eaux malgaches, y faisant 600 kg de prise journalière.

29/1 - La production agricole du Grand Sud a diminué de 50 % à 80 % depuis les 5 dernières années. 2 communes sur 8 dans le district de Beloha Androy sont en alerte maximale de malnutrition aigüe. 30 % des habitants de cette contrée doivent payer l'eau trois fois plus chère que d'autres communautés. L'amélioration de cette situation sera l'une des priorités du nouveau pouvoir, affirme Andry Rajoelina. La construction d'un nouveau **système d'adduction d'eau de 225 km** pour alimenter la population d'Androy débutera d'ici le mois d'avril. Un projet de grande envergure avec 86.000 bénéficiaires et dont l'objectif est de faciliter l'accès à l'eau potable pour lutter contre le « Kere ». Mais auparavant, l'Etat va doter de **matériels de forage** tous les fokontany du district.

Lors de cette première visite du président Rajoelina en province, l'annonce a également été faite d'installer un **parc solaire** dans le Sud pour éradiquer les problèmes de délestage. Une **Force d'intervention spéciale** sera mise en place immédiatement à Ampanihy afin de renforcer la lutte contre l'insécurité et les attaques de dahalo. Les **travaux de réhabilitation des RN13 et 10** débiteront incessamment. En ce qui concerne la RN13 Ihosy-Tolagnaro, le projet sera réalisé en collaboration avec de l'UE qui a déjà finalisé les études de mise en œuvre.

31/01 - Menabe et Atsimo Andrefana - Un projet de 200 forages en partenariat avec le gouvernement chinois devrait être inauguré au mois d'octobre. Cette annonce a été faite lors d'une visite d'une forte délégation présidentielle, en présence de l'ambassadrice de Chine et de techniciens chinois. Le projet, qui a vu le jour en 2016, donnera accès à l'eau potable à 200 000 personnes dans les deux régions. Le montant total du budget alloué, sous forme de don, s'élève à 4,17 millions de dollars. L'ambassadrice a rappelé que la Chine apporte son aide au développement de Madagascar dans d'autres domaines comme la santé, l'éducation « *et ce, dans le cadre de la coopération gagnant-gagnant entre les deux pays et sur la base de l'amitié et de la fraternité entre les deux peuples* ».

Taux de change au 30/01/19 : 1 euro = 4 004 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, La Dépêche de Madagascar, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, Matv, Sobika, APOI, Moov, Politika, Ligne de mire, lactualite.mg, Regula (La Chronique juridique à Madagascar), 2424.mg, réseau Malina